

Évaluation du patrimoine urbain

ARRONDISSEMENT

d'Ahuntsic — Cartierville

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Direction du développement urbain
Division du patrimoine et de la toponymie

Évaluation du patrimoine urbain

ARRONDISSEMENT

d'Ahuntsic — Cartierville

Montréal 

Étude réalisée par le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Direction du développement urbain, sous la direction de Madame Céline Topp

Cette analyse du patrimoine urbain a été réalisée par la Division du patrimoine et de la toponymie sous la direction de Jean-François Gravel, chef de division. Le travail a été effectué de janvier 2003 à mai 2004 dans le cadre de la préparation du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004. L'équipe du projet comprend, pour l'évaluation du patrimoine bâti et la recherche historique, Julie Boivin, Elizabeth Bonner, Anne-Marie Dufour, Guy Lafontaine, Christiane Lefebvre et Pierre-Paul Savignac, architectes, et Denise Caron, historienne. La recherche et l'écriture pour le patrimoine archéologique ont été réalisées par Claire Mousseau, archéologue, avec la collaboration de Françoise Duguay, François Bélanger, Anne-Marie Balac et Christian Roy, également archéologues. De plus, Gisèle Trépanier, conseillère en aménagement, et Nicole Halpert, chargée de communication, ont participé à la révision des textes tandis que Ginette Bouchard, secrétaire d'unité administrative, a procédé à la saisie de texte. Finalement, nous tenons à remercier nos collaborateurs des directions de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements.

Remerciements

Rendus cartographiques :

Division des politiques et du Plan d'urbanisme

Révision linguistique :

Sylvie Poulin

Conception graphique et mise en page :

Marie Violaine Lamarche

Photographies :

Ville de Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, P. Fauteux

Ce document fait partie d'une série de cahiers qui ont été réalisés pour chacun des 27 arrondissements de la Ville de Montréal. Les différents cahiers d'évaluation du patrimoine urbain peuvent être consultés sur notre site internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/patrimoine

ISBN 2-7647-0452-6

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2005

Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
Direction du développement urbain
Division du patrimoine et de la toponymie

TABLE DES MATIÈRES
ARRONDISSEMENT
d'Ahuntsic-Cartierville

7		AVANT-PROPOS
9	I.	CADRE MÉTHODOLOGIQUE
9	1.1	Introduction
9	1.2	Le cadre bâti d'intérêt patrimonial
9	1.2.1	Approche, étapes et résultats
11	1.2.2	Critères de sélection
14	1.3	Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial
14	1.4	Le patrimoine archéologique
14	1.4.1	Le caractère spécifique de ce patrimoine
16	1.4.2	La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation
17	1.4.3	L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme
19	1.5	Nouvelles perspectives
21	2.	HISTORIQUE
25	3.	ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN
25	3.1	Mise en situation
25	3.2	Résultat de l'analyse
25	3.2.1	Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial
27	3.2.2	Le cadre bâti d'intérêt patrimonial
27	A	Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle
30	B	Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante
32	C	Les ensembles urbains d'intérêt
34	D	Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle
36	E	Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante
37	F	Les éléments particuliers du paysage
		<i>Carte synthèse: Évaluation du patrimoine urbain</i>
41	3.2.3	Le patrimoine archéologique
42	A	Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel
46	B	Les secteurs d'intérêt archéologique
46	C	Les sites archéologiques
50	D	Les biens culturels à statut
		<i>Carte synthèse: Le patrimoine archéologique</i>
53	4.	RECOMMANDATIONS
53	4.1	Générales à l'échelle de l'arrondissement
55	4.2	Générales à l'échelle montréalaise
56	4.3	Spécifiques à l'arrondissement
57		BIBLIOGRAPHIE

Le repérage du patrimoine urbain dont nous faisons état ici a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, qui a été adopté par le Conseil municipal le 23 novembre 2004.

Le chapitre 2 de la première partie du Plan d'urbanisme formule différentes orientations d'aménagement pour Montréal et comprend une section sur le patrimoine bâti, archéologique et naturel. Le repérage des secteurs et bâtiments d'intérêt patrimonial et des secteurs d'intérêt archéologique contribuera à atteindre l'objectif de conservation énoncé dans le Plan. Il a été mené par la Division du patrimoine et de la toponymie en collaboration avec la Division des politiques et du Plan d'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, de janvier 2003 à mai 2004. En ce qui a trait aux sites archéologiques recensés, la liste a été mise à jour en mars 2004.

Préparés par la Division du patrimoine et de la toponymie, les « Cahiers d'arrondissement » présentent la méthodologie du travail de repérage, un bref historique de chacun des arrondissements, les résultats complets du repérage du patrimoine bâti et archéologique, la justification des choix des secteurs, des recommandations et une bibliographie. Ces cahiers, qui constituent un document d'appoint au Plan d'urbanisme, s'adressent d'abord aux citoyens et aux gestionnaires des arrondissements afin de les sensibiliser à l'importance de conserver le patrimoine de leur localité, ainsi que de les aider à mieux comprendre le territoire et à développer des outils de gestion et de contrôle appropriés pour assurer la conservation de leur patrimoine urbain.

C'est la première fois que l'on entreprend un tel travail pour les 27 arrondissements de l'île, travail qui suppose non seulement l'examen de nouvelles thématiques et l'établissement de collaborations avec les arrondissements de Montréal, mais aussi une harmonisation des visions et des représentations que les arrondissements ont de leur patrimoine. Par exemple, dans certains cas, seul le patrimoine du Régime français était privilégié; ailleurs, on n'avait jamais considéré que le parc immobilier plus récent puisse avoir une valeur patrimoniale. Ce repérage connexe au Plan d'urbanisme constitue donc une chance unique de faire converger des visions différentes et d'envisager le patrimoine de l'ensemble des arrondissements de Montréal dans une perspective commune.

I.1 Introduction

Le patrimoine urbain montréalais ne se limite pas à une addition de bâtiments individuels de grand intérêt. Il porte aussi l'empreinte des époques passées sous forme de tracés de rues, de paysages, de constructions, d'éléments naturels, de vestiges archéologiques ou de vues exceptionnelles. Le patrimoine urbain forme l'environnement dans lequel nous vivons aujourd'hui et chacune de ses composantes entretient des relations complexes avec les autres. Ainsi, un bâtiment contribue à la qualité et à l'identité d'un lieu, et inversement, certaines qualités qui lui sont extérieures rehaussent son attrait. Par exemple, une église et une école donnant sur un parc ajoutent à son intérêt; un aménagement paysager particulier, tel un écrin, peut contribuer à rehausser la valeur patrimoniale d'un bâtiment; une habitation plutôt modeste peut se trouver dans un secteur qui présente de belles qualités d'ensemble (homogénéité, couvert végétal, etc.); et des rues peuvent offrir des vues exceptionnelles sur un élément naturel ou construit. La nature multidimensionnelle du patrimoine urbain fait qu'on ne peut considérer ses composantes isolément. Ainsi, l'ancienneté, le potentiel d'évocation historique, la qualité architecturale, l'harmonie et les qualités visuelles, la présence d'éléments naturels, le tracé des rues, le potentiel ou l'intérêt archéologique sont autant de facteurs que nous avons pris en compte afin de jeter les bases d'une meilleure intégration du patrimoine aux problématiques urbaines.

La structure méthodologique comprend trois volets. Le premier traite de l'approche et des critères employés pour le cadre bâti d'intérêt patrimonial, le second explique ce que nous entendons par la notion de tracés fondateurs d'intérêt patrimonial, et le troisième expose les critères utilisés pour le patrimoine archéologique.

I.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

I.2.1 Approche, étapes et résultats

L'approche choisie pour la sélection des bâtiments et secteurs s'appuie sur le concept de paysage urbain développé par Kevin Lynch, selon lequel le territoire se découvre à partir de l'intérieur et non à vol d'oiseau (en plan), et se compose d'une succession de séquences visuelles expérimentées le long d'un parcours.

Cette approche, basée sur l'expérience spatiale, comporte au moins deux implications. L'une marque notre préférence pour la considération des bâtiments exceptionnels ou intéressants dans leur contexte plutôt qu'en tant qu'objets isolés. L'autre est que les limites des secteurs sélectionnés sont déterminées par le champ visuel. Ces limites ne sont donc pas arbitrairement placées au centre des rues mais bien au fond des lots afin d'englober toutes les composantes du champ visuel.

Même si elles sont réalisées pour tout le territoire de la ville de Montréal, la sélection et la qualification des bâtiments et secteurs patrimoniaux peuvent contribuer à faire ressortir la spécificité des arrondissements. En effet, Montréal est composée de différents territoires qui possèdent une identité et une histoire propres qui méritent d'être reconnues. Nous avons pris le parti de choisir l'arrondissement comme échelle d'observation du territoire afin de dégager ces spécificités locales. De la sorte, les arrondissements qui ont connu un développement plus récent sont également considérés et les particularités de leur patrimoine sont reconnues.

Si ce repérage fondé sur l'expérience spatiale prend largement appui sur un travail d'observation sur le terrain, il n'aurait pu être achevé sans l'étude de sources documentaires. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un processus linéaire, voici les principales étapes suivies par la Division du patrimoine et de la toponymie :

- 1) Préparation de critères de sélection.
- 2) Rencontre avec chacun des 27 arrondissements pour exposer la démarche et les critères de sélection.
- 3) Visite du territoire de chacun des arrondissements avec les professionnels concernés.
- 4) Recherche et étude de la documentation existante pour chacun des arrondissements :
 - inventaires, études patrimoniales, études typomorphologiques, monographies, dépouillement de périodiques, bases de données (Service des immeubles, Communauté urbaine de Montréal, Fondation du patrimoine religieux, etc.);
 - cartographie ancienne et photos aériennes.
- 5) Collecte d'informations thématiques :
 - inventaires (les églises, les écoles, etc.), dépouillement de périodiques (le patrimoine moderne, etc.);
 - consultation d'un expert en patrimoine industriel.
- 6) Élaboration d'un historique et d'une bibliographie pour chacun des arrondissements.
- 7) Analyse de la documentation et détermination préliminaire des territoires et immeubles d'intérêt pour chacun des arrondissements.
- 8) Travail sur le terrain : repérage en voiture et à pied avec la collaboration de certains arrondissements.
- 9) Photographies et report des données spatiales sur des cartes.
- 10) Vérification de la cohérence du traitement des secteurs d'intérêt qui chevauchent plusieurs arrondissements.
- 11) Catégorisation des secteurs et immeubles d'intérêt patrimonial (exceptionnels et intéressants).
- 12) Rédaction de courts textes résumant l'intérêt patrimonial de chacun des secteurs sélectionnés.

- 13) Préparation des cartes et listes finales.
- 14) Identification de quelques bâtiments et secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel qui se démarquent à l'échelle montréalaise (les incontournables).

Tout au long des différentes étapes du projet, les résultats du travail ont été bonifiés par les connaissances des professionnels des arrondissements et de divers comités rattachés à la préparation du Plan d'urbanisme.

Les résultats du repérage du patrimoine urbain se présentent sous forme de listes de bâtiments et de cartes définissant des secteurs d'intérêt. Il est important de comprendre que ces deux éléments ne peuvent être dissociés l'un de l'autre – ils sont complémentaires. Ainsi, on a inclus dans les listes tous les bâtiments exceptionnels de chacun des arrondissements, mais il était impossible d'inscrire tous les bâtiments intéressants, étant donné leur trop grand nombre. Nous nous sommes donc limités à nommer individuellement les bâtiments qualifiés d'intéressants qui se trouvaient à l'extérieur de secteurs d'intérêt. Ces deux outils doivent donc être interprétés en complémentarité.

Le système d'identification des secteurs utilisé dans le document correspond à celui des cartes. Le premier chiffre correspond au numéro d'arrondissement. Il est suivi de la lettre E pour les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle, de la lettre I pour les secteurs de valeur patrimoniale intéressante, de la lettre N pour les secteurs industriels d'intérêt ou par la lettre U pour les secteurs urbains d'intérêt. Le deuxième chiffre correspond au numéro du secteur.

L'échéancier de réalisation du Plan d'urbanisme, les ressources disponibles ainsi que l'état actuel des connaissances sur les différents bâtiments et lieux d'intérêt ont été déterminants quant à la méthodologie adoptée. Ces contraintes inévitables ont constitué un défi de taille pour la production de ce document qui est, malgré tout, une base solide à partir de laquelle on pourra amorcer une réflexion plus poussée sur la protection du patrimoine montréalais.

I.2.2 Critères de sélection

LES SECTEURS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les secteurs d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants¹ :

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

À titre d'exemple, on identifie le noyau originel d'un village, un pôle d'activité lié à la concentration d'équipements collectifs, un quartier ouvrier du début du siècle, etc. Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation.

Tous les secteurs identifiés ont ensuite été qualifiés comme suit² :

- **Exceptionnels** : secteurs ayant conservé leurs qualités au chapitre des aménagements urbains, des implantations de bâtiments, de la géographie et des paysages et qui regroupent des suites architecturales, des alignements de bâtiments d'intérêt patrimonial, des zones unifiées par une fonction ou une typologie architecturale. Les ensembles de cette catégorie ont subi relativement peu de perturbations et présentent un caractère d'harmonie formelle et fonctionnelle. De plus, ils sont souvent reconnus comme des témoins historiques importants.

- **Intéressants** : ensembles comprenant plusieurs bâtiments et certaines caractéristiques environnementales qui présentent un intérêt patrimonial. Ce sont toutefois des ensembles dont la trame urbaine peut avoir été partiellement modifiée, qui ont pu connaître un certain nombre de perturbations et qui renferment parfois des constructions peu intégrées à l'ensemble. Certaines zones dont l'état est moins satisfaisant sur le plan architectural ou environnemental pourraient présenter un intérêt si une action de mise en valeur était entreprise.

Dans tous les cas, l'échelle de comparaison pour cette qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les secteurs exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un secteur se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection en procédant à la constitution d'un site du patrimoine en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*³.

1 Ces critères sont issus du document de travail Guide de gestion des études patrimoniales préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

2 Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

3 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

LES IMMEUBLES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

Les immeubles d'intérêt patrimonial ont été sélectionnés sur la base des critères suivants⁴ :

- leur capacité de témoigner d'un thème ou d'un événement historique ;
- leur qualité architecturale (forme, usage, technologie constructive) ;
- leur participation à la qualité de la vie urbaine et du paysage.

Cette notion de patrimoine est englobante et correspond aux nouvelles tendances véhiculées par les chartes internationales en matière de conservation. Outre l'architecture monumentale, elle inclut donc l'architecture vernaculaire, le patrimoine moderne, le patrimoine industriel, etc.

Dans les cas du patrimoine moderne et du patrimoine industriel, nous avons jugé utile d'utiliser des critères spécifiquement adaptés à ces réalités.

Patrimoine moderne : Des bâtiments peuvent être considérés comme faisant partie du patrimoine moderne s'ils ont été construits entre 1930 et 1975 et qu'ils illustrent les caractéristiques de cette époque relativement⁵ :

- aux conditions sociales, économiques et politiques changeantes ;
- aux progrès technologiques rapides ;
- aux nouvelles façons d'exprimer les formes et de répondre aux besoins fonctionnels.

Patrimoine industriel : Le patrimoine industriel commande aussi une adaptation des critères en usage pour reconnaître sa spécificité, notamment quant à la primauté de la fonction sur l'esthétique architec-

turale ainsi qu'à son lien particulier avec la trame urbaine. Les critères utilisés sont les suivants⁶ :

- la valeur historique et sociale d'une industrie dans le développement de l'arrondissement, de la ville ou même de la province et du pays ;
- l'intégrité du complexe (ancienneté, évolution architecturale, évolution technologique) ;
- le procédé de production particulier ;
- le lien avec les voies de transport ;
- le lien avec le développement des quartiers ouvriers ;
- l'insertion dans le paysage urbain.

Finalement, tous les immeubles d'intérêt patrimonial ont été qualifiés comme suit⁷ :

- **Exceptionnel :** un bâtiment ancien par rapport aux autres bâtiments de l'arrondissement construits aux mêmes fins et(ou) qui affiche des caractéristiques inhabituelles ou remarquables quant à son architecture (par rapport à des bâtiments comparables) et qui n'a pas subi de modifications extérieures importantes. De plus, il sert souvent de point de repère ou est reconnu comme un témoin historique important.
- **Intéressant :** un bâtiment qui n'est pas nécessairement plus ancien que ceux construits aux mêmes fins dans l'arrondissement, qui affiche certaines caractéristiques inhabituelles ou remarquables par rapport à des bâtiments comparables mais dans une moindre mesure que dans la catégorie précédente, et qui peut avoir subi quelques modifications.

4. Ces critères sont issus du document de travail *Guide de gestion des études patrimoniales* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en 2001 et révisé en 2003.

5. Ces critères sont issus du *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada : La commémoration du patrimoine bâti canadien de l'ère moderne* préparé par Parcs Canada en 2001.

6. Ces critères proviennent de l'*Évaluation du patrimoine industriel : critères généraux*, document préparé par Archémi pour le compte de la Ville de Montréal en 2003.

7. Ces critères sont inspirés du *Guide d'évaluation des biens culturels et des districts historiques* de la Ville d'Ottawa, 1987.

Comme dans le cas des secteurs d'intérêt patrimonial, l'échelle de comparaison pour ce travail de qualification est l'arrondissement, c'est-à-dire que nous avons identifié les bâtiments exceptionnels et intéressants propres à l'arrondissement, ce qui fait ressortir sa spécificité dans l'ensemble montréalais. Lorsqu'un bâtiment se révèle avoir une importance à l'échelle montréalaise, on pourra recommander sa protection par la citation en vertu de la *Loi sur les biens culturels du Québec*⁸.

NOTIONS NOUVELLES

Les ensembles urbains d'intérêt: Le Plan d'urbanisme reconnaît l'intérêt de certains développements résidentiels d'après-guerre, qui composent une part importante du patrimoine des anciennes banlieues, en créant une catégorie appelée Ensembles urbains d'intérêt. On y retrouve, entre autres, des ensembles homogènes de bungalows, des secteurs de maisons qui adoptent le modèle développé par la Wartime Housing Limited ou des exemples des premières coopératives d'habitation. Leur repérage est exploratoire et vise à les intégrer au Plan en les reliant pour une première fois à des préoccupations de conservation du patrimoine. Ces ensembles urbains d'intérêt ont été sélectionnés lorsqu'ils présentent les qualités suivantes:

- ensemble représentatif des nouvelles façons d'habiter qui sont apparues pendant la Seconde Guerre mondiale;
- ensemble représentatif du boom démographique et du développement de la banlieue après la Seconde Guerre mondiale;
- projets d'ensemble présentant une certaine homogénéité des caractéristiques architecturales.

Les ensembles industriels d'intérêt: Le Plan d'urbanisme signale l'importance du patrimoine industriel montréalais en créant une catégorie particulière – Ensembles industriels d'intérêt. Cette catégorie est d'autant plus justifiée que le regard posé sur ces sites est différent en raison de leur taille et de leur complexité, de la primauté de leur fonction sur l'esthétique architecturale ainsi que de leur lien particulier avec la trame urbaine.

De plus, les ensembles industriels d'intérêt offrent des possibilités de mise en valeur nombreuses et variées. Il peut s'agir autant de restauration que d'interprétation du lieu. Cette diversité d'interventions possibles commande une excellente connaissance des lieux et activités de production, laquelle est malheureusement trop souvent embryonnaire actuellement. L'amélioration de cette connaissance est pourtant nécessaire pour permettre des interventions éclairées et même innovatrices qui inscriront pleinement ce patrimoine dans la vie urbaine contemporaine.

Le critère qui préside à la sélection d'un ensemble industriel d'intérêt est le regroupement particulièrement complexe de bâtiments industriels, structures de génie civil, machines, instruments, outils et équipements divers appartenant à une seule ou à plusieurs compagnies.

8 Conformément au document de travail *Citation et constitution de sites du patrimoine* préparé par la Division du patrimoine et de la toponymie de la Ville de Montréal en novembre 2003.

I.3 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Sur l'île de Montréal, l'organisation du territoire remonte dans certains cas au XVII^e siècle. De cette organisation naissent les voies de circulation qui sont souvent les marques les plus anciennes du Montréal agricole qui prévalait avant l'urbanisation. En effet, dès 1663, les sulpiciens deviennent seigneurs de l'île de Montréal. Ils planifient alors le territoire pour l'ouvrir à la colonisation. Pour cela, l'île est divisée en côtes – chacune, dénommée par les sulpiciens, désigne un ensemble de terres pouvant compter quelques dizaines de concessions et représentant une unité de territoire. Les terres individuelles sont des bandes parallèles étroites et longues. Pour chaque côte est prévu l'emplacement d'un chemin. Cela donne une idée du mode d'occupation du sol du système seigneurial mis en place sous le Régime français. Le système des côtes constitue la structure de base du peuplement de l'île sur laquelle s'appuiera tout développement postérieur.

En raison de l'insularité de la seigneurie de Montréal et de la présence du mont Royal, ce système de côtes présente toutefois une organisation originale. En effet, si dans la vallée du Saint-Laurent les côtes intérieures sont parallèles au fleuve, ce n'est pas nécessairement le cas à Montréal. C'est ainsi que, sur l'ensemble de l'île, le réseau routier qui dessert ces côtes présente une configuration propre. Ce réseau primitif, clairement illustré sur la carte de Jobin de 1834, montre l'ensemble des tracés fondateurs qui serviront par la suite d'épine dorsale au développement des quartiers. Grâce à cette carte, on comprend bien la structure du réseau des chemins à son apogée, à l'époque où l'île de Montréal était encore très fortement rurale.

Plusieurs de ces chemins se sont transformés en autoroutes et boulevards, d'autres ont conservé un potentiel évocateur du Montréal rural ancien, et quelques-uns se sont fortement urbanisés.

Parmi ces tracés fondateurs, nous avons sélectionné les tronçons qui présentent un intérêt patrimonial parce qu'ils relient toujours des bâtiments parmi les plus anciens de Montréal ou qu'ils sont bordés de bâtiments d'intérêt patrimonial. Ces tracés servent en quelque sorte de fil conducteur pour la compréhension du territoire. Ils permettent, entre autres, d'expliquer la présence d'un paysage rural ou de bâtiments anciens d'intérêt patrimonial qui apparaissent autrement un peu perdus dans la trame urbaine actuelle. En reliant différents éléments isolés, ces tronçons leur confèrent une importance accrue.

I.4 Le patrimoine archéologique

I.4.1 Le caractère spécifique de ce patrimoine

Le patrimoine archéologique est «... *la partie de notre patrimoine matériel pour laquelle les méthodes de l'archéologie fournissent les connaissances de base. Le patrimoine archéologique englobe toutes les traces de l'existence humaine et concerne les lieux où se sont exercées les activités humaines, quelles qu'elles soient, les structures et les vestiges abandonnés de toutes sortes, en surface, en sous-sol ou sous les eaux, ainsi que le matériel qui leur est associé. Le patrimoine archéologique est une richesse culturelle fragile et non renouvelable*». ⁹

⁹ Extrait de la *Charte pour la protection et la gestion du patrimoine archéologique*, ICAHM, ICOMOS International, 1990.

La notion de patrimoine archéologique se rattache d'abord à un lieu physique, le site archéologique, qui correspond à tout espace dont le sous-sol recèle des vestiges d'occupation ancienne – ouvrages et constructions de tous types, objets témoins et tout autre élément matériel issu de l'action humaine. Le caractère enfoui des sites archéologiques fait que, contrairement à d'autres catégories de biens patrimoniaux, ce patrimoine constitue une ressource dont il est difficile de dresser rapidement un inventaire exhaustif. De nombreux sites, de natures diverses et de toutes époques, restent ainsi à découvrir sur le territoire de l'île de Montréal. Toute tentative de cerner la réalité du patrimoine archéologique ne pourra donc constituer qu'un exercice partiel de mise à jour des connaissances acquises. Cette part d'inconnu explique l'extrême vulnérabilité de ce patrimoine et les difficultés particulières d'en assurer la protection face aux exigences modernes du développement urbain.

Un second aspect important a trait au patrimoine archéologique en tant qu'objet de connaissance. L'archéologie constitue une discipline dont une des missions est l'étude des sociétés passées par l'intermédiaire des vestiges matériels que ces sociétés ont laissés derrière elles. Il s'agit, de plus, de la seule discipline qui traite dans le temps et l'espace de l'évolution de l'ensemble des sociétés humaines. Sa contribution est unique notamment en ce qui concerne la longue trajectoire suivie par l'humanité avant l'apparition de l'écriture. L'archéologie s'intéresse à toutes les sociétés, sans égard à leur origine ou à leur forme d'organisation, qu'elles soient, comme en Amérique, de souche autochtone, européenne ou autre.

À L'ÉCHELLE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

L'archipel de Montréal comprend trois nappes d'eau importantes, trois canaux d'écoulement, une vingtaine de rapides, trois cents îles (dont deux majeures, Montréal et Jésus) et plus de mille kilomètres de rives. Montréal est également le point de rencontre de trois grandes voies fluviales – le Saint-Laurent qui donne accès à l'Atlantique et aux Grands Lacs, le Richelieu d'où il est possible d'atteindre l'Hudson et l'État de New York, ainsi que l'Outaouais qui ouvre la porte vers l'ouest et le nord. L'importance de l'île de Montréal pour les Amérindiens s'explique tout particulièrement par cette localisation à la confluence et à proximité de plusieurs cours d'eau. Ces axes hydrographiques sont les routes traditionnelles de commerce au cours de la préhistoire et au début de la période historique. De plus, l'île de Montréal, la plus grande de l'archipel, comporte des terrasses de quinze, trente et cinquante mètres d'élévation ou même plus, en référence au mont Royal. Ces terres ont pu accueillir des populations humaines depuis 8 000 ans avant aujourd'hui, si l'on se fie aux premières découvertes archéologiques effectuées dans la vallée du Saint-Laurent.

La plus ancienne manifestation humaine recensée sur l'île de Montréal date de la fin de la période archaïque, entre 5 000 et 4 000 ans avant aujourd'hui. Cette occupation par les Amérindiens, au cours des périodes préhistorique et de contact, est un volet unique du passé de l'île de Montréal.

Pour la période historique, la documentation et les cartes anciennes fournissent des éléments interprétatifs valables, à partir des premières chroniques du XVI^e siècle jusqu'à nos jours. Elles sont cependant souvent muettes sur les différents aspects des modes de vie de certaines époques et de certains groupes et individus, de même que sur l'emplacement exact et l'organisation spatiale de plusieurs lieux d'exploitation et d'habitation, comme les avant-postes de Ville-Marie. Elles se taisent parfois volontairement et, en

d'autres occasions, ne font état que des préoccupations des classes dirigeantes, des autorités, de l'élite. L'archéologie pare à ces lacunes car elle étudie les traces concrètes laissées par les différents occupants. En milieu urbain, l'archéologie étudie en outre l'évolution de la forme urbaine et des formes concrètes, dans l'espace et dans le temps, pour idéalement accéder aux fondements de la culture.

Les recherches archéologiques menées à ce jour sur l'île de Montréal documentent une séquence d'occupation s'étirant sur plusieurs millénaires et associée à la présence de groupes aux horizons culturels et temporels fort diversifiés : campement amérindien, halte, carrière préhistorique pour l'extraction de la pierre, lieu de sépultures amérindiennes, noyau initial de Ville-Marie, lieux de fondation, forts et missions, bourgs anciens, moulin seigneurial, lieux de culte, cimetières (catholiques, protestants et juifs), complexes institutionnels, anciens faubourgs, villas, marchés publics, dépotoirs, complexes agricoles, complexes industriels, ouvrages de génie civil, etc., et les formes du paysage ancien de l'île de Montréal : terrasses, collines, ruisseaux, rivières, lacs, tourbières.

1.4.2 La démarche générale d'acquisition de connaissances et de conservation

Le site archéologique constitue le fondement concret de la démarche de conservation et de mise en valeur du patrimoine archéologique. La valeur intrinsèque du site archéologique, tout comme l'intérêt de procéder à son investigation, doivent être évalués en fonction de critères relatifs à sa signification, et non pas essentiellement relever de considérations touchant sa grande ancienneté ou le caractère plus ou moins monumental des vestiges qu'il recèle.

En milieu urbain ou aménagé de longue date, la démarche suivie consiste, au moyen de l'analyse des cartes anciennes, des documents d'archives, des données environnementales et des données archéologiques acquises, à caractériser la séquence d'occupation et le processus d'aménagement du territoire. Il s'agit de confronter les caractéristiques géographiques aux caractéristiques culturelles des sociétés ayant habité ou pu habiter un territoire, et de comprendre dans quelle mesure les occupations successives ont structuré le milieu d'origine et affecté les vestiges d'occupations antérieures. Cette étape est celle de l'étude de potentiel archéologique. La seconde étape consiste, en fonction des résultats de l'étude de potentiel archéologique, à procéder à une évaluation sur le terrain afin de vérifier la localisation précise, la nature et le degré d'intégrité des ressources archéologiques en place. Il s'agit de l'inventaire archéologique réalisé par des forages, sondages et tranchées exploratoires.

Selon la nature des découvertes découlant de l'inventaire archéologique, plusieurs avenues sont envisageables selon la valeur scientifique, didactique et symbolique du site et du contexte. Dans le cas d'un site archéologique de grand intérêt, il pourra être nécessaire d'assurer en priorité sa conservation *in situ*. Une réserve archéologique est souvent garante de la mise en valeur de ce patrimoine. La plupart des interventions archéologiques à Montréal surviennent dans le cadre de projets d'aménagement du territoire. Les mesures de protection du patrimoine archéologique peuvent alors entraîner la conservation intégrale *in situ* de certains vestiges, la mise en valeur *in situ* de vestiges, la relocalisation du projet d'aménagement, une modification du projet d'aménagement ou encore une fouille archéologique préventive sur les sites d'intérêt de façon à assurer une récupération maximale d'informations.

La majorité des sites archéologiques de l'île de Montréal se trouvent dans des espaces divers – sous-sol de bâtiment, terrain vacant, boulevard, rue, ruelle, square, place, parc, parc-nature – souvent menacés par des réaménagements, de nouvelles constructions et une modernisation des services publics souterrains. L'intégration de ce patrimoine dans les programmes de régénération du tissu urbain de Montréal devient donc prioritaire. C'est pourquoi la reconnaissance du patrimoine archéologique dans le Plan d'urbanisme de Montréal permettra de prévenir l'interférence négative des usages actuels de la ville et assurera la protection et la mise en valeur de vestiges et de sites archéologiques d'un grand intérêt pour l'histoire de Montréal.

1.4.3 L'approche méthodologique et l'identification du patrimoine archéologique au Plan d'urbanisme

En lien avec la confection du Plan d'urbanisme, la Ville de Montréal a réalisé une étude des sites archéologiques recensés en date de l'année 2003 et des secteurs d'intérêt archéologique. Cette étude s'étend à la partie montréalaise de l'archipel de Montréal, qui comprend l'île de Montréal mais aussi l'île des Sœurs, l'île aux Hérons, l'île aux Chèvres, l'île Dorval et d'autres. Ce faisant, elle assure une vision d'ensemble du territoire et met en perspective les espaces urbanisés où le patrimoine archéologique nécessite des mesures de protection. Pour comprendre la portée de la démarche, il est nécessaire de rappeler que seule une infime quantité des sites archéologiques sur l'île de Montréal sont connus.

Dans un premier temps, l'étude s'est attachée à localiser précisément et à évaluer les sites archéologiques déjà recensés et inscrits à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec, et dans un second temps, à qualifier, localiser et prioriser des secteurs d'intérêt archéologique.

LES SITES ARCHÉOLOGIQUES RECENSÉS

Au Québec, en vertu de la *Loi sur les biens culturels*, tout site archéologique découvert est codifié selon le code Borden et inscrit à l'Inventaire des sites archéologiques du Québec. Le code Borden est un système d'enregistrement des sites archéologiques utilisé à l'échelle du Canada. Il permet de localiser un site archéologique d'après sa position géographique, longitude et latitude (ex. : BfJf), et selon l'ordre successif des découvertes archéologiques (ex. : BfJf-1). Au Québec, c'est le ministère de la Culture et des Communications qui a la responsabilité de tenir l'Inventaire des sites archéologiques de la province et qui attribue les codes Borden.

La Ville de Montréal a donc enrichi le Répertoire informatisé des sites archéologiques des données à l'échelle de l'île de Montréal. Les 191 sites archéologiques recensés en date de 2004 ont été caractérisés individuellement. Les critères utilisés pour cette évaluation sont :

- l'état de conservation physique du site et de son environnement immédiat, en considérant que plusieurs sites archéologiques recensés ont été détruits lors de travaux d'excavation ou ont fait l'objet de fouilles archéologiques ;
- la qualité documentaire des couches et des vestiges archéologiques, leur représentativité, leur unicité, leur ancienneté et, dans certains cas, leur capacité d'évocation.

Deux catégories ont été distinguées : les sites archéologiques intègres qui doivent être protégés et les sites archéologiques altérés qui ne nécessitent aucune mesure de protection. Tous ont été cartographiés, y compris les sites archéologiques altérés car ils sont révélateurs du potentiel archéologique d'un milieu donné.

LES BIENS CULTURELS À STATUT

La notion de bien culturel intègre, d'une part, les sites archéologiques et les biens archéologiques classés et, d'autre part, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, l'arrondissement naturel de Saraguay, les monuments cités et les sites du patrimoine. Tous ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin de déterminer leur intérêt archéologique et, en conséquence, la nécessité d'une protection du patrimoine archéologique sur ces propriétés. Seuls les grands ensembles à statut sont cartographiés, les autres biens culturels étant présentés par arrondissement.

LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE ET LES SECTEURS D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUE À FORT POTENTIEL

Le secteur d'intérêt archéologique est un territoire susceptible de renfermer des sites et des vestiges des périodes préhistorique, de contact et historique eu égard à ses caractéristiques géomorphologiques, biophysiques, archéologiques et historiques.

Des études plus poussées doivent y être réalisées afin d'évaluer précisément la qualité de préservation du milieu physique. La probabilité de découverte de témoins archéologiques demeure à ce jour difficile à estimer si l'on considère l'environnement et son degré de perturbation moderne. Il est donc nécessaire que les citoyens collaborent en communiquant toute découverte de vestiges dans les secteurs d'intérêt archéologique.

Le secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel est un territoire dont l'évaluation du contexte biophysique ainsi que des caractéristiques géomorphologiques, archéologiques et historiques démontre une forte possibilité qu'il recèle des vestiges

archéologiques. La qualité de préservation du milieu physique, la densité des témoins archéologiques en sous-sol et/ou hors sol et leur capacité de contribuer à la connaissance constituent des facteurs qui rehaussent le niveau d'intérêt accordé à un endroit particulier. Le secteur d'intérêt archéologique « à fort potentiel » est un territoire où des mesures de protection des sites éventuels sont nécessaires.

Pour chacun des 27 arrondissements de l'île de Montréal, l'identification des secteurs qui présentent un intérêt archéologique constitue une étape préalable à la protection des éventuels témoins archéologiques. Cet exercice, qui est d'ailleurs une première sur le territoire montréalais, est basé sur l'examen et l'évaluation de multiples sources documentant les aspects environnementaux et culturels de ces territoires. Cette étape permet également d'identifier les milieux qui doivent dans l'avenir faire l'objet d'une étude de potentiel et d'un inventaire archéologique.

Les secteurs ont été ciblés en fonction :

- du cadre biophysique et des qualités d'accueil de populations d'un territoire, depuis plusieurs millénaires; ce cadre a été documenté à partir d'études géologiques et géomorphologiques ainsi que par l'examen de cartes topographiques et de photographies aériennes anciennes afin de déterminer la proximité d'un axe de communication hydrographique ou terrestre, l'élévation des terrasses, les types de dépôts de surface, les concentrations de ressources alimentaires de même que l'approvisionnement en eau potable et autres éléments ;
- du contexte historique et de l'urbanisme moderne pour déterminer leur capacité à fonder un lieu de nature archéologique et à le préserver; ces contextes ont été documentés à partir de monographies historiques et par l'examen des cartes des XVII^e, XVIII^e, XIX^e et XX^e siècles et des photographies aériennes de 1947, 1948 et 1949, de même qu'à partir d'études sur les parcs-nature de l'île de Montréal, les propriétés institutionnelles, les biens

- culturels à statut et les lieux historiques nationaux, comme le canal de Lachine ;
- du contexte archéologique documenté à partir de l’Inventaire des sites archéologiques du Québec ainsi que dans les publications, les rapports inédits et les relevés de découvertes. Des copies de ces études sont maintenant disponibles au Centre de documentation de la Direction du développement urbain de la Ville de Montréal ; le répertoire de ces ouvrages peut être consulté sur le site Web de la Ville de Montréal – Patrimoine archéologique.

L’analyse des caractéristiques des sites archéologiques connus permet de dégager des constantes qui influencent le choix des emplacements en fonction des cultures et des périodes, et d’élaborer des modèles archéologiques prédictifs. C’est ainsi que l’on constate, sites archéologiques à l’appui, que les groupes amérindiens de la période préhistorique et les premiers colons français choisissent approximativement les mêmes lieux pour s’établir. Par la suite, la disposition des occupations rurales européennes se démarque de celle des premiers noyaux villageois, au gré du développement des axes de transport terrestre. De plus, des activités spécialisées, tel un moulin à farine ou à scie mu par l’eau, une tannerie artisanale ou, plus tardivement, un complexe industriel, supposent des caractéristiques d’implantation fort différentes. Ces facteurs ont été pris en considération afin de tenter de localiser les territoires qui ont eu la faveur des populations locales depuis le début de l’occupation de l’île de Montréal jusqu’à nos jours.

Les secteurs les plus susceptibles d’abriter des vestiges archéologiques ont ainsi été identifiés et ont fait l’objet d’une inspection visuelle pour estimer leurs caractéristiques générales et observer, plus avant, le degré de conservation d’éventuels vestiges. Certaines modifications modernes majeures, comme l’ajout de remblais en rive, ont été réévaluées par suite de l’inspection visuelle. Les résultats de l’ensemble de ces étapes d’évaluation ont été cartographiés sur une représentation aérienne de l’île de Montréal, l’orthophoto 2002,

afin de bien saisir toute la portée de l’urbanisme moderne sur les ressources archéologiques de l’île de Montréal.

Le résultat de cette réflexion qui comporte des limites, car il ne s’agit aucunement d’une étude de potentiel archéologique « fine » de l’île de Montréal, a été cartographié et des textes ont été rédigés en lien avec les catégories identifiées au Plan d’urbanisme : site archéologique recensé intègre, site archéologique recensé altéré, secteur d’intérêt archéologique à fort potentiel, secteur d’intérêt archéologique, grand ensemble à statut.

I.5 Nouvelles perspectives

En résumé, le travail de repérage du patrimoine urbain réalisé dans le cadre du Plan d’urbanisme nous permet d’atteindre plusieurs objectifs et d’ouvrir la réflexion sur le patrimoine dans une perspective d’avenir. Il permet entre autres :

- d’élargir la notion de patrimoine par rapport à ce qu’on retrouvait dans le Plan d’urbanisme de Montréal de 1992 et dans plusieurs des plans d’urbanisme des anciennes villes qui se sont jointes à Montréal ;
- de contribuer à accroître l’intérêt de certains arrondissements pour les problématiques de conservation du patrimoine et d’en sensibiliser d’autres à l’importance de cet enjeu ;
- d’amorcer une exploration de nouvelles notions que l’on rattache depuis peu à la question patrimoniale dans les outils de gestion municipaux (patrimoine moderne, ensembles urbains, éléments de paysage, patrimoine archéologique, etc.) ;
- de contribuer à l’identification d’enjeux locaux et métropolitains quant à la protection du patrimoine ;
- de développer une vision globale et partagée en vue d’une planification et d’une action concertées en matière de patrimoine, en positionnant mieux le patrimoine dans la dynamique du développement urbain.

2.

HISTORIQUE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est situé au nord de l'île de Montréal et forme une longue bande aux abords de la rivière des Prairies. Il est composé d'anciennes municipalités qui se sont annexées à la ville de Montréal : Ahuntsic, Bordeaux, Cartierville, Sault-au-Récollet et Saraguay.

Le Sault-au-Récollet est le secteur le plus ancien de cet arrondissement. En 1625, avant même la fondation de Montréal par Paul Chomedey de Maisonneuve, ce toponyme est donné à l'endroit par suite de la noyade d'un récollet, le père Nicolas Viel, et d'un jeune Amérindien, Ahuntsic, dans les rapides de la rivière. En 1663, les sulpiciens deviennent seigneurs de l'île de Montréal et, à ce titre, ils peuvent se réserver une portion de territoire pour leur usage propre. C'est ainsi qu'ils gardent un vaste domaine seigneurial de plus de 300 arpents qui s'étend de la rivière des Prairies jusqu'à l'actuelle autoroute Métropolitaine. S'y trouvent au fil du temps deux fermes, un boisé de chênes, une croix de chemin ainsi que l'Externat classique de Saint-Sulpice (l'actuel Collège André-Grasset), qui ouvre ses portes en 1931. Ce dernier est le seul élément toujours propriété des sulpiciens.

En 1691, les prêtres de Saint-Sulpice construisent le fort Lorette et, en 1696, ils déménagent à proximité la mission amérindienne installée auparavant au fort de la Montagne. Composée de différents groupes autochtones, cette mission sera transférée à la seigneurie du Lac (Oka) en 1721, seigneurie qui est également propriété des sulpiciens. Parallèlement, la colonisation le long de la rivière des Prairies commence à la fin du XVII^e siècle, alors que les terres de la côte du Sault (boulevard Gouin) sont concédées.

En 1726, les sulpiciens considèrent le site des rapides comme un excellent choix pour construire une digue qui alimentera quelques années plus tard un moulin à scie et un premier moulin à farine, assumant ainsi leur devoir de seigneur. En 1826, des moulins à carde et à clous s'ajoutent à l'ensemble qui constitue alors l'un des premiers complexes industriels au Canada. Malgré des incendies qui les détruiront, les moulins

seront reconstruits, offrant de l'emploi à la population locale. De ce site industriel très ancien ne subsistent aujourd'hui que la digue et quelques murs. D'autre part, jusqu'en 1775, les prêtres de Saint-Sulpice desservent la paroisse de la Visitation-du-Sault-au-Récollet. Son église est aujourd'hui la plus ancienne de Montréal toujours en activité.

En 1845, la municipalité du Sault-au-Récollet est formée. Elle correspond au territoire de la paroisse de la Visitation-du-Sault-au-Récollet. D'autres municipalités naîtront de ce territoire, dont Ahuntsic (1897), le village de Saint-Joseph-de-Bordeaux (1898) qui deviendra en 1907 la ville de Bordeaux, Cartierville (1906) et Saraguay (1914). Elles seront annexées à Montréal au début du XX^e siècle, sauf Saraguay. Cette dernière, qui compte plusieurs grandes résidences d'été, ne se joindra à la ville de Montréal qu'en 1964.

Le boulevard Gouin est l'axe qui se superpose au chemin de l'ancienne côte du Sault. C'est là que se développent le noyau villageois et les activités qui s'y rattachent. C'est en bordure de cette route que les maisons de ferme et leurs dépendances se construisent depuis le début de la colonisation. Plus tard, au tournant du XX^e siècle, les rives pittoresques de la rivière des Prairies attirent de riches bourgeois qui y construisent de grandes résidences secondaires aménagées pour la saison estivale. Mais le boulevard Gouin est aussi un lieu où s'implantent plusieurs institutions religieuses. C'est ainsi qu'à la fin du XIX^e siècle s'y installent le noviciat des Jésuites, le pensionnat des Dames du Sacré-Cœur pour les jeunes filles issues de familles aisées, ainsi qu'un orphelinat tenu par les Sœurs de Miséricorde. Plus tard, au début du XX^e siècle, d'autres types d'institutions, comme la prison de Bordeaux et l'hôpital du Sacré-Cœur, viennent occuper un grand territoire le long de cette route bordée d'arbres. Le Sault est un endroit prisé par le clergé comme lieu de villégiature. C'est là que M^{gr} Bourget, évêque de Montréal, vient finir ses jours, dans une maison de campagne aménagée pour les prêtres du diocèse de Montréal.

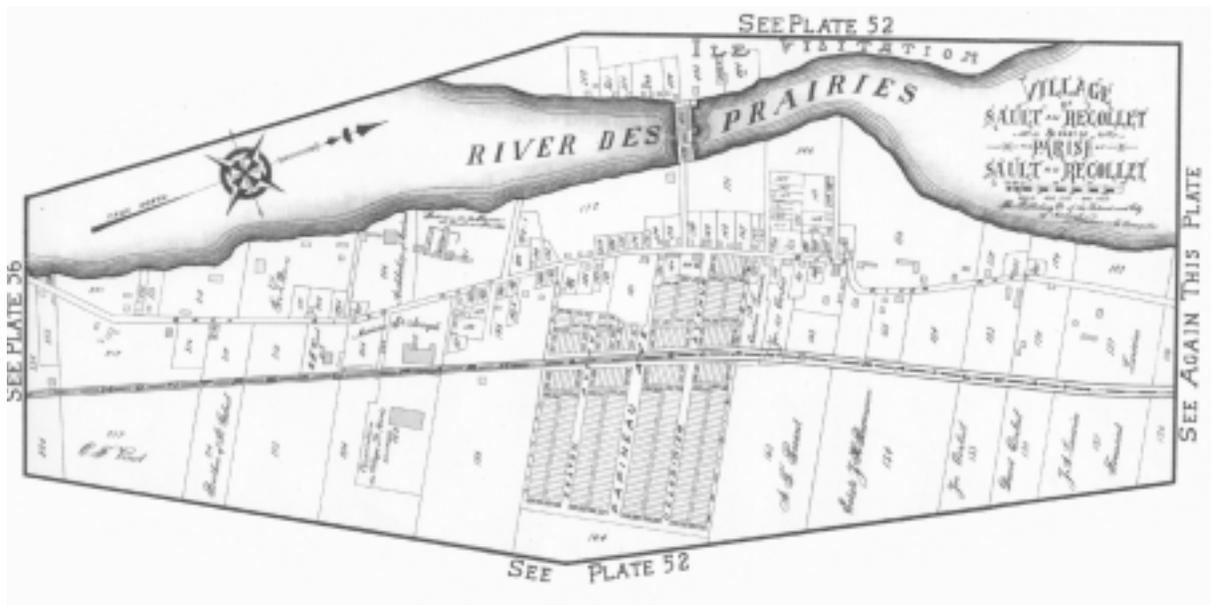
À la fin du XIX^e siècle commence l'urbanisation de différents secteurs, bien que l'environnement reste fortement rural et villageois. C'est vers 1895 que le premier tramway reliant le centre-ville à la rivière des Prairies, aussi nommée Back River, est mis en service. Ce nouveau moyen de communication permet à des résidents d'aller travailler en ville, mais également, l'été, il permet à la population urbaine de s'évader à peu de frais et de profiter de la rivière des Prairies.

Plus à l'ouest du territoire, Cartierville se développe à proximité du pont d'accès à l'île Jésus. Depuis déjà la première moitié du XVIII^e siècle, un bac y traverse régulièrement humains et marchandises. En 1826, le premier pont de la rivière des Prairies est construit par Pascal Persillier dit Lachapelle (d'où le nom Lachapelle encore parfois utilisé pour désigner le pont de Cartierville). Le pont actuel est ouvert à la circulation en 1930 et doublé en 1976. Cartierville est un village-carrefour à la jonction du boulevard Gouin et de la rue Lachapelle. Des hôtels y desservent une population de passage. À partir de 1910, outre la culture maraîchère qui occupe alors le quart de la population, l'exploitation d'une carrière donne une impulsion particulière à l'activité économique puisque le tiers de la population de Cartierville y travaille. Cartierville sera longtemps identifiée à un parc d'attraction, le parc Belmont (créé en 1923), qui attire les citadins en grand nombre pendant la saison estivale. Ce lieu fait partie de l'imaginaire collectif.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, l'implantation de grandes industries comme Canadair, Ayers et Continental Can attirent de nouveaux citoyens dans le secteur. Ceux-ci donnent une nouvelle impulsion résidentielle dans l'ensemble de l'arrondissement, participant ainsi au développement de banlieues de l'après-guerre et éliminant complètement l'activité agricole du territoire. Durant cette période de l'après-guerre, il devient possible à un plus grand nombre de citoyens d'accéder à la propriété. C'est alors qu'un projet original voit le jour dans la partie sud du terri-

toire, dans le grand domaine des sulpiciens. Des citoyens s'organisent en coopératives d'habitation et fondent en 1962 le Domaine Saint-Sulpice. De modestes maisons sont construites et les premières familles y arrivent en décembre 1962. Une caisse populaire suit de près cette installation, de même qu'une coopérative alimentaire. Depuis, le territoire continue de se développer grâce, entre autres, à de semblables projets de coopératives d'habitation.

Cette partie nord de l'île de Montréal est aujourd'hui desservie par cinq ponts qui rappellent son rôle historique de zone de transit. De plus, l'arrondissement est entouré de grandes voies de circulation, dont l'autoroute Métropolitaine et l'autoroute des Laurentides, sans compter le métro. Par ailleurs, le Marché Central de même que des pistes cyclables et plusieurs grands parcs, dont les parcs-nature de l'île-de-la-Visitation, du Bois-de-Liesse et du Bois-de-Saraguay, sont devenus des pôles d'attraction dont le rayonnement dépasse largement les limites de l'arrondissement.



PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, BNQ-M

Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

En 1907, le vieux village du Sault-au-Récollet suit le parcours de la rivière des Prairies, pendant que derrière, les nouveaux développements sont planifiés avec des lots de dimensions identiques.



Centre du Village – Bordeaux, P.Q., sans date,
<http://www.bnquebec.ca>, Collection Cartes postales, CP 5218
 Le boulevard Gouin sous les arbres dans le village de Bordeaux.



Hôpital-du-Sacré-Cœur, Cartierville – Montréal. Sacred Heart, sans date, <http://www.bnquebec.ca>, Collection Cartes postales, CP 2845

La perspective du pavillon central de l'Hôpital du Sacré-Cœur à partir de la grille d'entrée située sur le boulevard Gouin.

3.

ÉVALUATION DU PATRIMOINE URBAIN

3.1 Mise en situation

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, d'une superficie de 24 kilomètres carrés, est situé aux abords de la rivière des Prairies et composé des anciennes municipalités d'Ahuntsic, Saint-Joseph-de-Bordeaux, Cartierville, Sault-au-Récollet et Saraguay. On retrouve dans cet arrondissement de nombreux espaces verts, dont une cinquantaine de parcs, les parcs régionaux Bois-de-Liesse et de l'Île-de-la-Visitation ainsi que de l'arrondissement naturel du Bois-de-Saraguay. On y compte aussi plusieurs parcs riverains reliés entre eux par le boulevard Gouin, et une bonne partie des berges est accessible au public ou appartient à des institutions publiques. Le territoire de l'arrondissement est de plus parcouru par plusieurs voies de circulation et d'accès importantes : métro, autoroute Métropolitaine, autoroute des Laurentides, voies ferrées et plusieurs ponts routiers.

Cet arrondissement essentiellement résidentiel comporte principalement des duplex et des triplex ainsi qu'un certain nombre d'habitations unifamiliales. Le commerce est concentré sur certains artères.

3.2 Résultat de l'analyse

3.2.1 Les tracés fondateurs d'intérêt patrimonial

Le boulevard Gouin

Le chemin du bord de l'eau (l'actuel boulevard Gouin) correspond à l'ancien axe de peuplement, qui unissait entre eux les villages situés sur la rive sud de la rivière des Prairies. Ce tronçon possède un fort potentiel patrimonial, tant du point de vue architectural que naturel.

Le long du boulevard Gouin, on peut encore lire, plus ou moins clairement selon les secteurs, les sites d'implantation des anciens villages, du Sault-au-Récollet – déclaré site du patrimoine en 1992 – à l'ancien village d'Ahuntsic, au village de Bordeaux, de Cartierville ou de l'ancien Saraguay. Ajoutons à cela de grandes propriétés institutionnelles implantées sur de vastes terrains boisés, ainsi que de nombreuses résidences qui contribuent à définir l'intérêt patrimonial de cette ancienne voie de communication.

Par ailleurs, le boulevard Gouin jouit d'un encadrement naturel exceptionnel sur pratiquement tout son parcours dans l'arrondissement. Ce phénomène, combiné à la présence de deux parcs naturels urbains de grande qualité – le Bois-de-Saraguay, déclaré arrondissement naturel en 1981 par le ministère de la Culture et des Communications, et le Bois-de-Liesse (parc-nature de la CUM) – définit les qualités du paysage naturel du boulevard Gouin.

3.2.2 Le cadre bâti d'intérêt patrimonial

A. Les secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle

9.E.1 SITE DU PATRIMOINE DE L'ANCIEN VILLAGE DU SAULT-AU-RÉCOLLET

Ce territoire s'étale de part et d'autre du boulevard Gouin et il est délimité à l'ouest par l'avenue Saint-Charles et à l'est par l'arrondissement de Montréal-Nord. Du côté nord, la limite correspond à la rivière des Prairies, incluant l'île de la Visitation et sa digue. La limite sud inclut les propriétés situées sur le côté sud du boulevard Gouin, sauf à quelques endroits où la spécificité du cadre bâti justifie l'extension du site vers le sud, notamment pour inclure l'ancien Noviciat Saint-Joseph, monument historique classé en 1979. La zone résidentielle de facture plus récente, située près de la rue du pont, ne fait pas partie du site du patrimoine.

Le Sault-au-Récollet est la première agglomération à se développer en bordure de la rivière des Prairies. C'est pourquoi le site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet regroupe une importante concentration de bâtiments à haute valeur patrimoniale, dont l'église de la Visitation, la seule église de l'île de Montréal datant du Régime français (classée monument historique, en 1974). On retrouve également plusieurs bâtiments ruraux et villageois qui côtoient des résidences plus cossues de style pittoresque. La végétation omniprésente dans ce secteur et le type d'implantation des bâtiments (en retrait de la rue et parfois à angle par rapport à la voie publique) contribuent au caractère champêtre de ce tronçon du boulevard Gouin. Le parcours sinueux de l'ancienne côte ajoute au pittoresque du secteur et permet des percées visuelles des plus intéressantes.

Par ailleurs, on retrouve, enclavée dans le site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet, une partie du parc-nature de l'île-de-la-Visitation, dont les ressources culturelles (maison du Pressoir – monument historique classé en 1978 –, maison du meunier et site des anciens moulins) ont été mises en valeur par la Communauté urbaine de Montréal dans les années 1980-1990.



9.E.1 Église de la Visitation, 1847, boulevard Gouin Est



9.E.1 Maison du Pressoir; 10865, rue du Pressoir

9.E.2 BACK RIVER OU AHUNTSIC

Le secteur de Back River (ou Ahuntsic) est composé de deux sous-secteurs. La partie ouest inclut le boulevard Gouin Est entre l'avenue Saint-Charles et la rue Saint-Hubert ainsi que la Grande-Allée jusqu'à la rue Prieur, tandis que la partie est couvre le boulevard Gouin Est entre les rues Saint-Denis et Tanguay.

Ces deux sous-secteurs sont situés dans les limites de l'ancien village d'Ahuntsic, parfois nommé Back River par les anglophones, qui prend son essor vers la fin du XIX^e siècle grâce à l'instauration du tramway électrique par la Montreal Park & Island.

Le secteur 9.E.2 présente une grande concentration de maisons anciennes, dont trois immeubles exceptionnels. Les maisons les plus anciennes sont d'esprit français, mais on retrouve également des résidences d'été cossues parfois ornées de tourelles, en particulier sur la Grande-Allée, des petits chalets à caractère plus modeste ainsi que des maisons de ville du début du siècle. L'église Saint-Nicholas et son presbytère constituent deux points forts du paysage urbain de la partie ouest. Le charme des résidences qui bordent la Grande-Allée repose en grande partie sur le fait qu'il s'agit d'une voie divisée avec terre-plein et sur la présence de nombreux arbres matures.



9.E.2 50-52, boulevard Gouin Est

9.E.3 GROS-SAULT OU VIEUX-BORDEAUX

Ce secteur comprend le segment du boulevard Gouin Ouest situé un peu à l'ouest de la voie ferrée, entre celle-ci et le boulevard l'Acadie. Le Gros-Sault est connu depuis le début des années 1800 – les boulangers de la ville viennent s'y approvisionner en farine. Le village de Bordeaux est né sur cet emplacement avec la venue du chemin de fer du Canadien Pacifique. On retrouve dans ce secteur une forte densité d'édifices patrimoniaux d'architecture variée.



9.E.3 Croix de chemin à l'intersection de l'avenue du Bois-de-Boulogne et du boulevard Gouin Ouest



9.E.3 1589, boulevard Gouin Ouest



9.E.4 4484-4486, boulevard Gouin Ouest



9.E.5 Manoir McDougall. Crédits photographiques : Denis Tremblay



9.E.5 18, avenue de l'Alliance

9.E.4 L'ABORD-À-PLOUFFE OU L'ANCIEN CARTIERVILLE

Il s'agit du tronçon du boulevard Gouin Ouest situé entre l'autoroute des Laurentides et la rue Dépatie. L'Abord-à-Plouffe était réputé à l'époque pour la traversée de la rivière des Prairies en amont des rapides. La venue du tramway au tournant du XX^e siècle a fortement contribué au développement de ce secteur désormais relié par un moyen de communication rapide avec le reste de la métropole.

Tout comme dans les secteurs précédents, on retrouve le long de ce tronçon du boulevard Gouin Ouest une certaine diversité de styles et de gabarits où les résidences plus urbaines de type duplex côtoient des petits cottages relativement modestes ou des maisons de type faubourg *foursquare*. Plusieurs de ces résidences utilisent le parement de maçonnerie et l'ornementation typique des premières décennies du XX^e siècle (parapet ornementé, grandes galeries, escalier extérieur, etc.).

9.E.5a et 9.E.5b LE VILLAGE DE SARAGUAY

Ce secteur comprend la forêt de Saraguay, déclarée arrondissement naturel en 1981 (9.E.5b), de grandes propriétés boisées, telles celles des sœurs Marcellines, ainsi que le manoir McDougall (propriété de la Communauté urbaine de Montréal et inclus dans les limites du parc régional du Bois-de-Saraguay). Ces lieux témoignent des années 1920-1930, époque où quelques riches anglophones acquièrent d'anciennes terres agricoles pour y établir de vastes domaines en bordure de la rivière des Prairies.

Dans la partie ouest de ce secteur, on retrouve d'anciennes maisons et des petits chalets. Ces habitations beaucoup plus humbles illustrent la période 1940-1950 (en particulier sur les avenues du Ruisseau et de l'Alliance), alors que l'on a commencé à déroger aux règlements interdisant la construction résidentielle sur des lots inférieurs à un arpent carré.

B. Les secteurs de valeur patrimoniale intéressante

9.1.1 L'ANCIEN VILLAGE DE BACK RIVER OU AHUNTSIC

Les tronçons de rue de ce secteur sont situés dans les limites de l'ancien village d'Ahuntsic ou (Back River). Leurs caractéristiques formelles sont similaires à celles du secteur 9.E.2, mais la concentration de bâtiments de type rural est moindre.

Le bâti ancien comprend plusieurs maisons unifamiliales isolées ou jumelées, en retrait de la rue, à parement de maçonnerie et détails ornementaux en pierre artificielle, vitraux et grandes galeries. Ces résidences sont insérées dans un environnement très paysagé, avec présence d'arbres matures. On retrouve également, en particulier sur l'avenue Somerville, des demeures plus cossues et pittoresques avec toit à pavillon, tourelle, véranda et fenêtres en baie.



9.1.1 10752-10756, avenue D'Auteuil

9.1.2 LE VILLAGE DU GROS-SAULT OU LE VIEUX-BORDEAUX

Ce territoire est constitué de résidences bourgeoises, de maisons de ville des premières décennies du XX^e siècle ainsi que de quelques maisons plus anciennes de type rural. La structure, la trame et l'échelle villageoise de ce secteur sont bien préservées. Le poste d'incendie Bois-de-Boulogne et l'église Saint-Joseph de Bordeaux (1954-1955) contribuent à sa valeur patrimoniale.



9.1.2 Poste d'incendie Bois-de-Boulogne (n° 26)



9.1.2 Maison Gagnon ; 12275, boulevard de l'Acadie

9.1.3 L'ANCIENNE AGGLOMÉRATION DE L'ABORD-À-PLOUFFE OU DE L'ANCIEN CARTIERVILLE

Ce territoire correspond à peu de chose près à la ville de Cartierville telle qu'elle apparaît sur la carte de Pinsoneault de 1907.

On retrouve dans ce secteur un bâti ancien typique des développements urbains des premières décennies du XX^e siècle : duplex isolés ou jumelés avec parement de maçonnerie, toit plat, escalier extérieur et couronnement portant parfois la date de construction de l'édifice. Ces édifices sont souvent voisins de petits chalets ou de résidences de villégiature plus cossues. L'environnement du secteur est agrémenté d'un couvert végétal abondant. La présence d'un club de canotage, fondé en 1904 et situé près des berges de la rivière des Prairies, est à noter également.

Du parc Belmont qui a fait la renommée de Cartierville, il ne reste malheureusement plus de traces, si ce n'est le caractère plus commercial du boulevard Gouin Ouest près du secteur où il était situé (entre l'avenue de Rivoli et le boulevard Laurentien). Le Parc Belmont, ouvert en 1923, a fermé ses portes en 1983 ; le site est maintenant occupé par un projet d'habitation.



9.1.3 1486, rue du Bocage



9.1.3 12445, rue De Serres

C. Les ensembles urbains d'intérêt

9.U.1 LES BUNGALOWS DE TYPE CALIFORNIEN

Dans ce petit secteur résidentiel situé à proximité du parc Saint-Paul-de-la-Croix, on retrouve des bungalows très bas, avec une horizontalité accentuée, coiffés de toits plats, avec parements en maçonnerie. Les lignes de ces bâtiments sont épurées et ils sont dotés de *carports* implantés en retrait et souvent à angle par rapport à la rue. Les terrains sont très paysagés.



9.U.1 10265, boulevard Olympia

9.U.2 LE DOMAINE SAINT-SULPICE

Ce site a été développé à partir de 1962 sur une partie de l'ancien domaine Saint-Sulpice acquis par la Ville de Montréal en 1952. C'est grâce à la ténacité de madame Berthe Chaurès-Louard que ce projet, chapeauté par la Coopérative des Habitations Saint-Sulpice, a pu voir le jour. Il se caractérise par un tracé de rues sinueux et qui intègre quelques petits parcs; ce secteur est très bien aménagé et ombragé par de nombreux arbres matures. L'école Saint-Isaac-Jogues est située au centre de ce développement domiciliaire.



9.U.2 Place de Galinée



9.U.3 10420-10430, rue Tolhurst

9.U.3 PROJET DE LA LIGUE OUVRIÈRE CATHOLIQUE (L.O.C.)

Il s'agit d'un secteur de cottages semi-détachés en maçonnerie de deux étages et sous-sol. En 1948, lors de la bénédiction solennelle des chantiers des six premières maisons, le journal *La Presse* rapporte que ce vaste projet du Comité d'habitation de Montréal de la Ligue ouvrière catholique vise à apporter une solution au problème aigu du logement pour les familles ouvrières. Bien que la valeur commerciale des maisons soit de 9 000 \$, il n'en coûte que 7 400 \$, plus les intérêts, pour en devenir propriétaire. Ces maisons semi-détachées se retrouvent dans tout le quadrilatère. Elles sont facilement identifiables par leur modèle unique, même si les propriétaires ont apporté un certain nombre de modifications au concept d'origine au cours des ans.



9.U.4 Place de Nevers

9.U.4 PLACE DE NEVERS

Dans ce petit secteur de bungalows des années 1950 situé à proximité de l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour, les bâtiments présentent une belle harmonie.

D. Les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle

Tous les immeubles de valeur patrimoniale exceptionnelle, qu'ils fassent ou non partie d'un secteur de valeur patrimoniale défini dans le présent document, sont inclus dans la liste qui suit :

LES LIEUX DE CULTE

1829-1847, boulevard Gouin Est

Église du Sault-au-Récollet (et presbytère), monument historique classé

1000, boulevard Gouin Est

Église Sainte-Madeleine-Sophie-Barat

145, rue De Beauharnois

Église Saint-Simon-Apôtre

7055, avenue Jean-Bourdon

Église Notre-Dame-du-Bel-Amour (D'Astous)

11455, rue Drouart

Église Saint-Gaétan

LES ÉDIFICES SCOLAIRES

1001, boulevard Crémazie Est

Collège André-Grasset

1105, boulevard Gouin Ouest

Externat Sainte-Sophie

1700, boulevard Henri-Bourassa Est

Maison Saint-Joseph du Sault-au-Récollet (Noviciat Saint-Joseph), monument historique classé

LES ÉDIFICES PUBLICS

12137, avenue du Bois-de-Boulogne

Poste d'incendie Bois-de-Boulogne

555, boulevard Gouin Ouest

Hôpital Notre-Dame de la Merci

800, boulevard Gouin Ouest

Prison de Bordeaux

4799, boulevard Gouin Ouest

Station de pompage Lavigne

5400, boulevard Gouin Ouest

Hôpital Sacré-Cœur

10827, rue Lajeunesse

Poste d'incendie n° 35

LES HABITATIONS

12445, rue De Serres

Villa

10757, avenue du Sacré-Cœur

Maison Fortin

1, boulevard Gouin Est

Maison George-Lebel

337, boulevard Gouin Est

Maison Joseph-Dagenais

649, boulevard Gouin Est

Maison Boucher

1234, boulevard Gouin Est

Maison Laporte

1737, boulevard Gouin Est

Maison Joseph-David

1947, boulevard Gouin Est

Maison Boudreau dit Graveline

1995, boulevard Gouin Est

Maison du Docteur

2084, boulevard Gouin Est

Maison Pascal-Persillier dit Lachapelle,
monument historique cité

2273, boulevard Gouin Est

Maison Antoine-Brousseau

2353, boulevard Gouin Est

Maison Monette

2900, boulevard Gouin Est

Maison François-Dagenais

790, boulevard Gouin Ouest

Maison Pierre-Persillier dit Lachapelle

1576, boulevard Gouin Ouest

Résidence rurale

1589, boulevard Gouin Ouest

Résidence rurale

9095, boulevard Gouin Ouest

Manoir McDougall

9185, boulevard Gouin Ouest

Maison du chauffeur du domaine Ogilvie

12275, boulevard de l'Acadie

Maison Gagnon

10812, avenue de la Grande-Allée

Résidence

10820, avenue de la Grande-Allée

Résidence

10865, rue du Pressoir

Maison du Pressoir, monument historique classé

10741, rue Lambert

Maison Leblanc

LES IMMEUBLES COMMERCIAUX

2 010-2 016, boulevard Gouin Est

Magasin général Corbeil

LES OUVRAGES INDUSTRIELS

10897, rue du Pont (à l'arrière)

Moulin du Sault-au-Récollet

E. Les immeubles de valeur patrimoniale intéressante (hors secteur)

Seuls les immeubles de valeur patrimoniale intéressante situés à l'extérieur des secteurs de valeur patrimoniale définis dans le présent document sont inclus dans la liste qui suit :

LES ÉDIFICES DE CULTE

10120, avenue D'Auteuil

Église Saint-Jude

505, avenue du Mont-Cassin

Église Saint-Benoît

5689, boulevard Gouin Est

Église Notre-Dame-des-Anges

10215, rue Georges-Baril

Église Saint-Paul-de-la-Croix

10005, rue Parthenais

Église Saints-Martyrs-Canadiens

1195, rue Sauvé Est

Église Saint-Charles-Garnier

2875, rue Sauvé Est

Église Notre-Dame-de-Pompéi

10530, rue Waverly

Église et presbytère Saint-André-Apôtre

LES ÉDIFICES SCOLAIRES

522, rue de Louvain

École du Christ-Roi

10495, avenue Georges-Baril

École Saint-Paul-de-la-Croix

750, boulevard Gouin Est

Sophie-Barat, annexe

215, rue Prieur

École Saint-André-Apôtre

9930, rue Parthenais

École Saints-Martyrs-Canadiens

10591, rue Séguin

École de la Visitation

1750, rue Sauriol

Collège Regina Assumpta

500, avenue du Mont-Cassin

École Saint-Benoît

12347, rue De Serres

Collège André-Prévert

LES ÉDIFICES PUBLICS

10905, rue Berri

Ex-clinique d'Ahuntsic

10, rue Chabanel Ouest

Caserne n° 49

LES HABITATIONS

2381, boulevard Gouin Ouest

3245, boulevard Gouin Ouest

12280, avenue du Beau-Bois

Résidence associée à l'ancien

Club de polo de Saraguay

LES IMMEUBLES COMMERCIAUX

1100, rue Sauvé Est

Édifice Bell

F. Les éléments particuliers du paysage



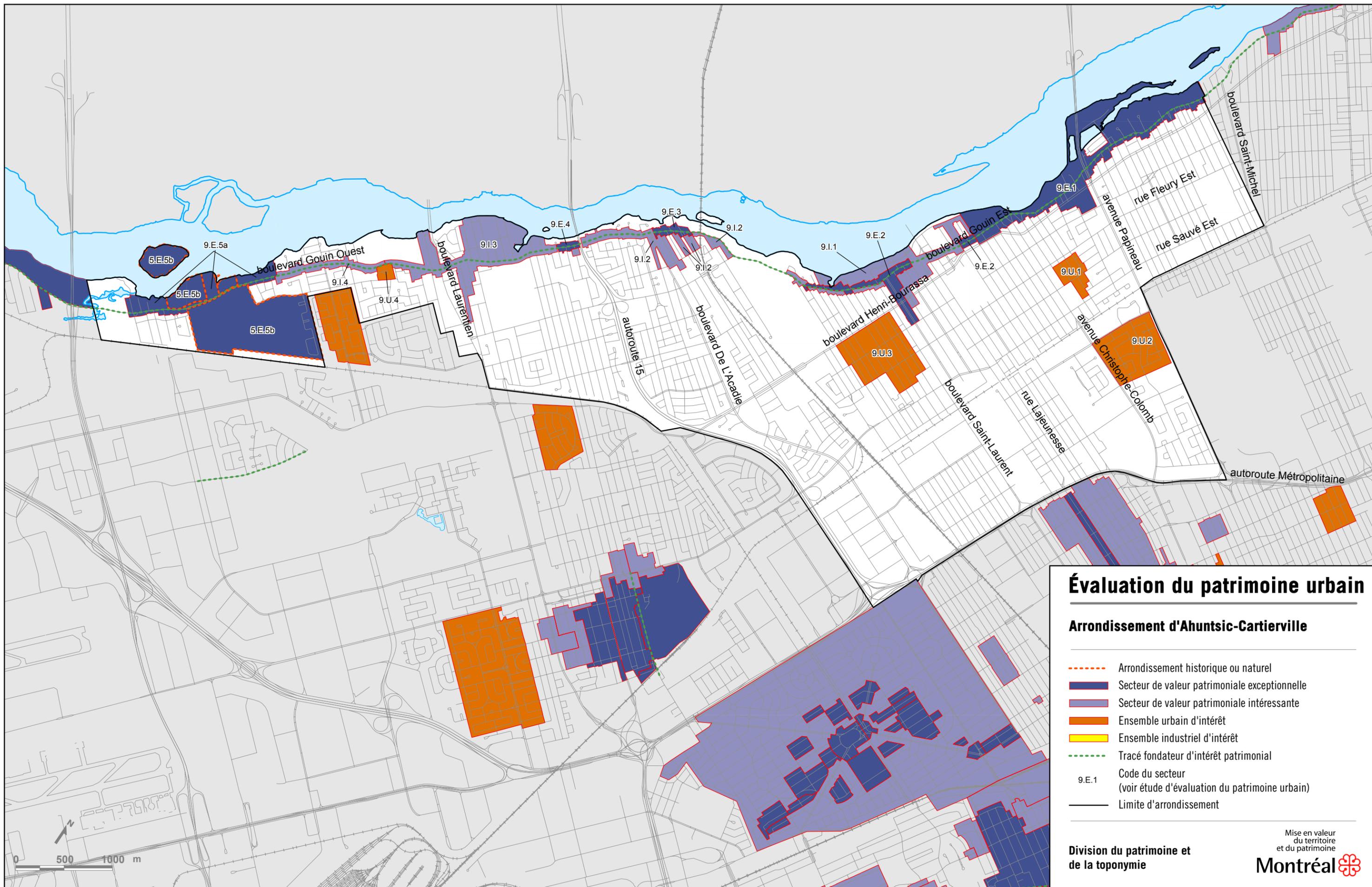
Vue sur l'île aux chats depuis l'avenue de l'Alliance



Pont Lachapelle



Le cimetière juif, où sont enterrés plus de 6 500 membres de la
Congrégation du Temple de Salomon



Évaluation du patrimoine urbain

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

- - - - - Arrondissement historique ou naturel
- Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle
- Secteur de valeur patrimoniale intéressante
- Ensemble urbain d'intérêt
- Ensemble industriel d'intérêt
- - - - - Tracé fondateur d'intérêt patrimonial
- 9.E.1 Code du secteur
(voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- Limite d'arrondissement

3.2.3 Le patrimoine archéologique

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est principalement caractérisé par la présence de la rivière des Prairies et de plusieurs îles disséminées dans ce cours d'eau, dont l'île de la Visitation et l'île aux Chats. Un rapide (ou sault) crée des conditions particulières qui sont propices à la concentration de ressources ichtyologiques et à l'émergence d'un sentier de portage. De petites rivières coulant du sud vers le nord assurent également un apport constant d'eau potable et favorisent le drainage du sol.

La rivière des Prairies constitue une route hydrographique importante pour les groupes amérindiens, plusieurs millénaires avant l'arrivée des Européens. Quelques sites archéologiques de la période préhistorique sont d'ailleurs recensés dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Ces sites sont localisés sur les berges ou à proximité, mais le plateau légèrement plus élevé et bordé par l'actuel boulevard Henri-Bourassa peut également receler des vestiges de ces groupes. La datation des sites découverts couvre près de 4 000 ans, débutant avec les groupes de la période archaïque, puis du sylvicole et jusqu'à l'arrivée des Européens.

La période historique se caractérise par une utilisation du territoire à des fins agricoles, l'implantation d'un noyau villageois, le Sault-au-Récollet, et la construction d'habitations rurales en bordure de l'actuel boulevard Gouin.



La recherche archéologique a recours à un ensemble de méthodes et techniques permettant d'identifier la présence de vestiges enfouis, de les décrire, de les prélever et de les analyser en fonction de leur apport à une meilleure compréhension de nos sociétés passées. En cas de découverte fortuite de vestiges ou d'objets, il est nécessaire d'en informer les instances gouvernementales afin que le lieu de la découverte soit évalué.



Les collections archéologiques ont une valeur patrimoniale indéniable et représentent une richesse collective qui mérite toute notre attention. Ces objets illustrent avec éloquence notre histoire matérielle et jouissent d'un pouvoir fortement évocateur qui rappelle les modes de vie de nos prédécesseurs. Jarre en terre cuite grossière d'Angleterre, 1760-1840; objet amérindien, pointe de projectile, 2 500 ans avant Jésus-Christ; canelle de tonneau en laiton, XVIII^e siècle. Photographies : P. Fauteux.

A. Les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel

9.AP.1 FORT LORETTE ET SITE DU PATRIMOINE DE L'ANCIEN VILLAGE DU SAULT-AU-RÉCOLLET

Les missionnaires et les colons européens ont, comme les Amérindiens de la période préhistorique, d'abord privilégié le transport par voie hydrographique. Les axes de communication terrestres se sont ensuite développés en commençant par le chemin longeant la rive de la rivière des Prairies, dont le tracé correspond aujourd'hui au boulevard Gouin. Le nom du rapide rappelle la noyade, vers 1625, du père récollet Nicolas Viel et de son compagnon amérindien Ahuntsic. Les guerres franco-iroquoises du XVII^e siècle amènent les sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, à ériger des forts sur le pourtour de l'île. L'un d'eux, le fort Lorette, est construit vers 1696 à l'embouchure de la petite rivière du Portage, près de l'extrémité d'un sentier de portage. On y greffe bientôt une mission pour évangéliser les Amérindiens qui cultivent la terre autour de la mission. Ils sont regroupés à Oka en 1721, et les terres agricoles défrichées sont allouées à des colons français.

Le fort Lorette est entouré d'une palissade de pieux qui ceint une chapelle, un magasin de munitions, les maisons des fermiers, des missionnaires et des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame. Les sulpiciens implantent des moulins hydrauliques dès 1728, pour moudre le grain et scier le bois, sur la digue qui relie la berge à l'île de la Visitation. La paroisse du Sault-au-Récollet est fondée en 1736, la chapelle du fort Lorette servant de lieu de culte jusqu'à la construction, en 1751, de l'église de la Visitation du Sault-au-Récollet (site archéologique BjFj-085). L'ancien village du Sault-au-Récollet regroupe plusieurs maisons érigées en bordure des chemins anciens, témoins des activités rurales des XVIII^e et XIX^e siècles. Ces bâtiments sont généralement dotés de dépendances et d'aménagements secondaires : grange, étable, écurie, laiterie, puits, latrines et fosses à déchet. Ainsi, les terrains et

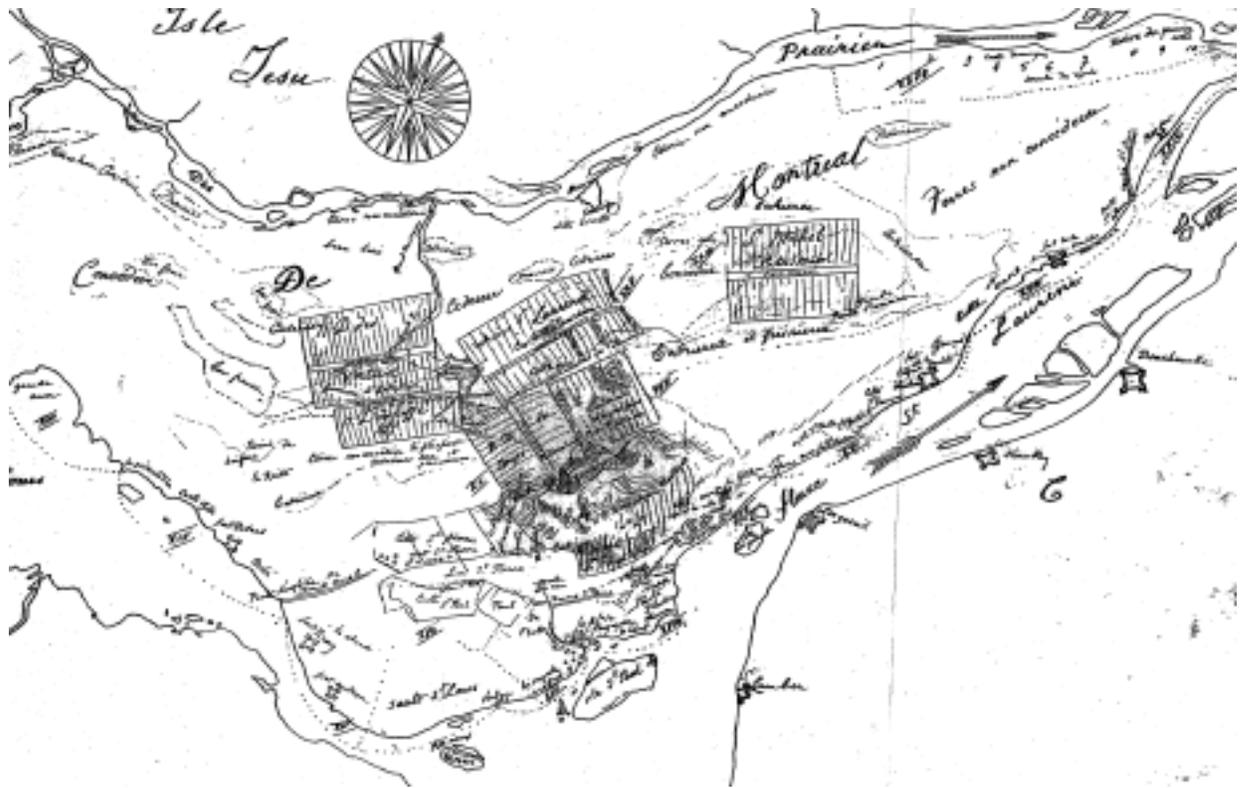
les caves de ces bâtiments peuvent encore receler des indices caractéristiques de leur utilisation, comme en témoignent plusieurs sites archéologiques découverts dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. De plus, des activités artisanales ont pris place dans ce village, tels le pressoir à cidre de Didier Joubert et l'atelier de Thomas Cocker, maître-potier au Sault-au-Récollet au XVIII^e siècle.

9.AP.2 PARC-NATURE DU BOIS-DE-LIESSE

Le ruisseau Bertrand a favorisé l'apparition de milieux humides aujourd'hui protégés à l'intérieur du parc-nature du Bois-de-Liesse, dont une partie se trouve également sur le territoire des arrondissements de Pierrefonds–Senneville, Saint-Laurent et Dollard-Des-Ormeaux–Roxboro. Ces milieux humides se prêtent aux activités de chasse et de pêche des groupes amérindiens de la période préhistorique, depuis environ 4 000 ans. Ce territoire traversé par le boulevard Gouin se prolonge jusqu'au bord de l'eau; il peut également abriter des vestiges de la période historique. Le territoire de ce parc-nature présente un potentiel archéologique.

9.AP.3 ANCIEN VILLAGE DE BACK RIVER OU AHUNTSIC

Ce village est situé dans le prolongement du pont Ahuntsic, anciennement pont Viau, construit en bois en 1859 dans l'axe du chemin du Sault, aujourd'hui la rue Lajeunesse. Le village tient son nom du terme anglais qui désigne la rivière des Prairies. La construction des hôtels Péloquin et Marcotte, dans le dernier quart du XIX^e siècle, en fait un endroit de villégiature relativement huppé qui attire entre autres les membres du Montreal Hunt Club. L'agglomération devient municipalité en 1897 sous le nom de village Ahuntsic, et est annexée au territoire de Montréal en 1910.



9.AP.1 Extrait d'une carte de François Vachon de Belmont de 1702 où une mission dite Lorette est indiquée. Bibliothèque nationale du Québec.

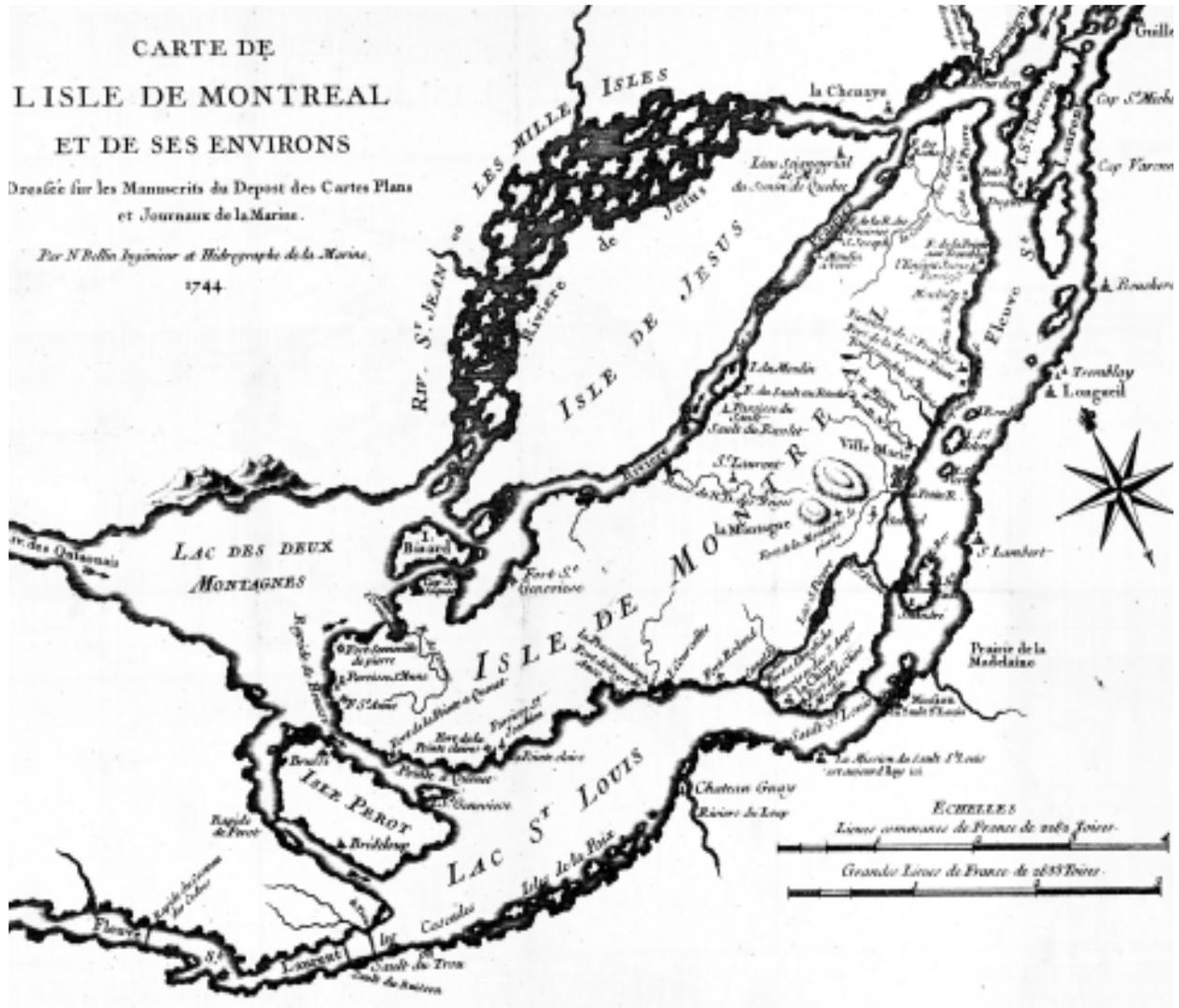
CARTE DE
L'ISLE DE MONTREAL

ET DE SES ENVIRONS

Dressée sur les Manuscrits du Depot des Cartes Plans
et Journaux de la Marine.

Par N. Bellin Ingénieur et Hydrographe de la Marine.

1744



9.AP.1 Carte de Jacques-Nicolas Bellin, ingénieur et hydrographe de la Marine, illustrant l'île de Montréal et ses environs, 1744. Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.

9.AP4 ET 9.A.1 ZONE CÔTIÈRE

Les berges et les terrasses de même que les îles de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville constituent des milieux naturels privilégiés pour l'occupation humaine, notamment au cours de la période préhistorique. Les occupations subséquentes des lieux, particulièrement au cours de la période historique, peuvent avoir perturbé les vestiges amérindiens anciens, mais la découverte d'un site amérindien ancien (BiFj-085) sous le parvis de l'église de la Visitation du Sault-au-Récollet démontre qu'il peut en être autrement. La zone côtière, lieu d'une très importante concentration saisonnière de ressources halieutiques, doit être considérée comme un espace à fort potentiel archéologique.

Village du Gros-Sault

Le Gros-Sault, situé à la hauteur de l'île Perry, est d'abord connu par un moulin à farine en activité dès le début du XIX^e siècle. Ce moulin, dont le meunier est Pascal Persillier dit Lachapelle, est construit en bordure de la rivière des Prairies, face au moulin du Crochet sis sur l'île Jésus, et il fournit de la farine aux boulangers de Montréal. L'arrivée du chemin de fer, en 1876, donne l'essor nécessaire au développement d'un village.

Abord-à-Plouffe

Cet endroit, plus tard nommé Cartierville, correspond à un rétrécissement de la rivière qui facilite la traversée entre l'île de Montréal et l'île Jésus; il se trouve en amont des rapides du Gros-Sault et du Sault-au-Récollet. C'est un dénommé François Plouffe qui, vers 1801, est l'opérateur d'un traversier à cet endroit. Pascal Persillier dit Lachapelle, meunier du moulin du Gros-Sault et aussi entrepreneur, y construit un pont vers 1834, ce qui nuit au commerce du traversier. Une résidence est également érigée pour le percepteur des redevances d'utilisation du pont; il s'agit d'un bâtiment en bois doté d'une cheminée de pierre. Le pont de bois est remplacé par une structure d'acier vers 1899.

9.AP5 ARRONDISSEMENT NATUREL ET PARC-NATURE DU BOIS-DE-SARAGUAY

Le parc-nature du Bois-de-Saraguay englobe quatre sites distincts : l'île aux Chats, les anciens domaines des familles Ogilvie et McDougall et la forêt au sud de l'actuel boulevard Gouin. Il constitue un site à potentiel archéologique tout particulièrement pour la période préhistorique et nécessite un examen systématique.



9.AP5 Des vestiges des anciens domaines des familles Ogilvie et McDougall sont conservés dans les limites du parc-nature du Bois-de-Saraguay et du parc Gouin Le Mesurier.

B. Les secteurs d'intérêt archéologique

9.A.1 ZONE CÔTIÈRE

Voir texte 9.AP.4

C. Les sites archéologiques

BJFJ-009, SITE DIT DU FORT LORETTE

Mesure de protection: aucune protection

requise pour l'emplacement BjFj-009

Statut légal: site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet

Thème: fort, mission

Les guerres franco-iroquoises du XVII^e siècle amènent les sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, à ériger des forts sur le pourtour de l'île. L'un d'eux, le fort Lorette, est construit vers 1696 à l'embouchure de la petite rivière du Portage. Selon les sources historiques, l'emplacement est situé à l'ouest de l'église de la Visitation du Sault-au-Récollet. La zone à proximité de l'église a fait l'objet de quelques recherches archéologiques (Kirjan 1976, Arkéos 1996, site BjFj-085) visant à dégager les vestiges du fort Lorette, mais à ce jour, aucun élément représentatif de cette époque n'a été découvert.

BJFJ-025, MAISON DU PRESNOIR

Mesure de protection: site archéologique à protéger

Statut légal: monument historique classé et site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet

Thème: activité artisanale

L'emplacement où se trouve la maison du Pressoir a été concédé à Didier Joubert en 1806. Le pressoir n'est mentionné qu'à partir de 1821, dans un inventaire après décès. Il est décrit comme un bâtiment lambrissé en planches et couvert en bardeaux auquel s'ad-

joignent une grange et une écurie. Entre 1842 et 1848, le bâtiment est converti en habitation et il conserve par la suite sa vocation résidentielle. Des inventaires et fouilles archéologiques ont été réalisés à la maison du Pressoir en 1986 et 1987 (Ethnoscop 1987 et 1988). Ces recherches, effectuées en périphérie et dans la cave du bâtiment, ont livré des indices qui couvrent l'ensemble de la période d'occupation de la maison. Des vestiges associés à la cidrerie, les bases du pressoir, ont été mis en valeur *in situ*.



BjFj-025 La maison du Pressoir et les vestiges associés à la cidrerie.

BJFJ-028, ÉCOLES SAINTE-RITA

Mesure de protection: aucune protection requise pour l'emplacement Bfj-028

Statut légal: site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet

Thème: bâtiments scolaires

Les deux écoles Sainte-Rita, la première en activité de 1831 à 1892 et la seconde de 1892 à 1972, ont été érigées à l'angle nord-est du boulevard Gouin et de la rue du fort Lorette. En 1986, des vestiges archéologiques, murs de fondations et objets, ont été enregistrés (SANM 1987).

BJFJ-029, MAISON VINET

Mesure de protection: aucune protection requise pour l'emplacement Bfj-029

Thème: activité résidentielle

Les témoins archéologiques enregistrés en 1986 (SANM 1987) correspondent fort probablement à un bâtiment illustré à la carte d'Hopkins (1879), sur une propriété identifiée « C.F. Vinet ».

BJFJ-064, MOULINS DU SAULT-AU-RÉCOLLET, PARC DE L'ÎLE-DE-LA-VISITATION

Mesure de protection: site archéologique à protéger

Statut légal: site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet

Thème: activités artisanale et industrielle

Dès 1728, les sulpiciens implantent sur la digue reliant la berge de l'île de Montréal à celle de l'île de la Visitation, des moulins hydrauliques pour moudre le grain et scier le bois. Les seigneurs de l'île mettent ainsi à profit le potentiel hydraulique de cette section de la rivière des Prairies. Entre 1727 et 1750, deux nouveaux moulins à farine sont érigés sur la digue. Les activités des derniers moulins cessent en 1970. Le site des moulins du Sault-au-Récollet se trouve sur la digue,

aujourd'hui la rue du Pont. Différentes recherches archéologiques ont eu lieu sur le site, dont une première phase d'inventaire archéologique en 1990 (Ethnoscop 1991) et une seconde, de 1996 à 1997 (Arkéos 1999).



BJfj-064 Les vestiges des moulins du Sault-au-Récollet érigés sur une digue.

BJFJ-078, MAISON DAGENAI

Mesure de protection: site archéologique à protéger

Thème: activité résidentielle

Au site de la maison Dagenais, (2900, boulevard Gouin Est), l'inventaire archéologique effectué en 1994 a permis de localiser une fondation de pierre associée à un bâtiment érigé avant 1781 (Arkéos 1995).

BJFJ-079, FERME BEAUCHAMP

Mesure de protection: site archéologique à protéger

Thème: complexe agricole

L'ancien lot cadastral 163, situé sur le boulevard Gouin à l'angle de la rue De Martigny, a abrité un complexe agricole formé d'une maison de pierre, d'une grange, d'une écurie et d'autres bâtiments secondaires. Érigés vers la fin du XVIII^e ou le début du XIX^e siècle, ces bâtiments sont démolis entre 1913 et 1914, lors de la modification d'une courbe du chemin. L'inventaire archéologique réalisé en 1994 a permis la localisation et l'évaluation de vestiges associés à ce complexe agricole (Arkéos 1995).

BJFJ-085, ÉGLISE DE LA VISITATION DU SAULT-AU-RÉCOLLET

Mesure de protection: site archéologique à protéger

Statut légal: monument historique classé et site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet

Thème: occupation amérindienne, complexe religieux

La construction de l'église du Sault-au-Récollet s'amorce en 1749, à proximité du fort Lorette et de la mission amérindienne. L'édifice est agrandi vers le sud en 1851. La réfection du parvis de l'église, en 1995, a motivé un inventaire archéologique (Arkéos 1996) qui a conduit à la découverte de vestiges architecturaux, des niveaux de sol – dont une ancienne aire de circulation – et d'objets associés aux deux phases de construction de l'église (avant et après 1851). La découverte d'une aire de combustion et d'une pointe de projectile de type lamokoïde (archaïque post-laurentien), datées d'environ 4 000 ans avant aujourd'hui, fournissent des indices concrets des premières occupations amérindiennes au Sault-au-Récollet.



BjFj-085 Cette pointe de projectile en rhyolithe s'apparente à d'autres exemples découverts dans le nord-est américain, associés à une tradition récente de l'Archaïque laurentien datée de 4 000 ans avant aujourd'hui. Photographie: P. Fauteux.

BJFJ-089, MAISON PESANT

Mesure de protection: site archéologique à protéger

Statut légal: site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet

Thème: activité résidentielle

Les propriétés localisées au 1915 et au 1925, boulevard Gouin Est, occupent le lot cadastral 200. Ce terrain est concédé en 1789 et acquis en 1798 par Paul Corbeil; les actes notariés ne font état d'aucun bâtiment érigé sur ce lot durant cette période. Un acte de vente daté de 1877 mentionne un hangar. La maison Pesant, construite vers 1911, est toujours présente sur le lot. La recherche archéologique effectuée en 1995 (Arkéos 1996) a permis de relever la présence d'un remblai de démolition constitué de pierre et de mortier. Les objets associés à ce niveau sont datés de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle, indiquant qu'une maison a anciennement pris place sur le lot. Sa localisation peut correspondre à celle de la maison actuelle.

BJFJ-090, MAISON TRIPLE

Mesure de protection: site archéologique à protéger

Statut légal: site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet

Thème: activité résidentielle

La propriété sise au 2005, boulevard Gouin Est, correspond au lot cadastral 178, concédé en 1785. Aucun bâtiment n'est mentionné dans l'acte de vente daté de 1793, mais une maison de bois y est érigée avant 1846, comme en témoigne un acte de vente rédigé cette année-là. La résidence, visible sur la carte d'Hopkins (1879), est localisée un peu à l'est de la maison actuelle, construite vers 1950. Les vestiges architecturaux, le contexte stratigraphique et la collection d'objets mis au jour lors de l'inventaire archéologique de 1995 permettent de croire qu'une occupation résidentielle, datant de la fin du XVIII^e ou du début du XIX^e siècle, a pris place sur cette propriété (Arkéos 1996).

BJFJ-091, MAISON PAQUET

Mesure de protection: site archéologique à protéger

Statut légal: site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet

Thème: activité commerciale, magasin général

La propriété située au 2012, boulevard Gouin Est, correspond au lot cadastral 182; elle a été subdivisée en 1832. Une maison de bois y est construite entre 1843 et 1865, pour le tonnelier J.B. Gaudry. Le bâtiment sis sur ce lot aujourd'hui est la maison Paquet, un ancien magasin général. La date de construction du magasin, vers 1860, suggère qu'il s'agit du bâtiment original sur ce lot. La recherche archéologique effectuée en 1995 a permis l'enregistrement de trois segments de murs de pierre, dont deux sont dans le prolongement des murs de la maison Paquet et le troisième dans un axe perpendiculaire, au sud du bâtiment (Arkéos 1996). Cette disposition suggère une modification du bâti initial, possiblement pour éliminer une véranda ou un balcon.

BJFJ-092, ANCIENNE DÉPENDANCE

Mesure de protection: site archéologique à protéger

Thème: activité résidentielle

Le bâtiment situé au 2131, boulevard Gouin Est, date de 1872; il s'agit de la seconde résidence érigée à cet emplacement puisqu'une première maison prend place entre 1805 et 1872. La recherche archéologique effectuée en 1995 a mis au jour une fondation de pierre et deux bases de cheminée, l'une en maçonnerie de pierres sèches et l'autre en ciment, et une fosse à déchets a également été découverte (Arkéos 1996). La plupart des éléments sont datés du milieu et de la seconde moitié du XIX^e siècle; la base de cheminée en ciment date quant à elle du début du XX^e siècle et elle est associée à une réfection.

BJFJ-093, BOULANGERIE DELORME ET BOULANGERIE GERVAIS

Mesure de protection : site archéologique à protéger

Thème : activités résidentielle et industrielle

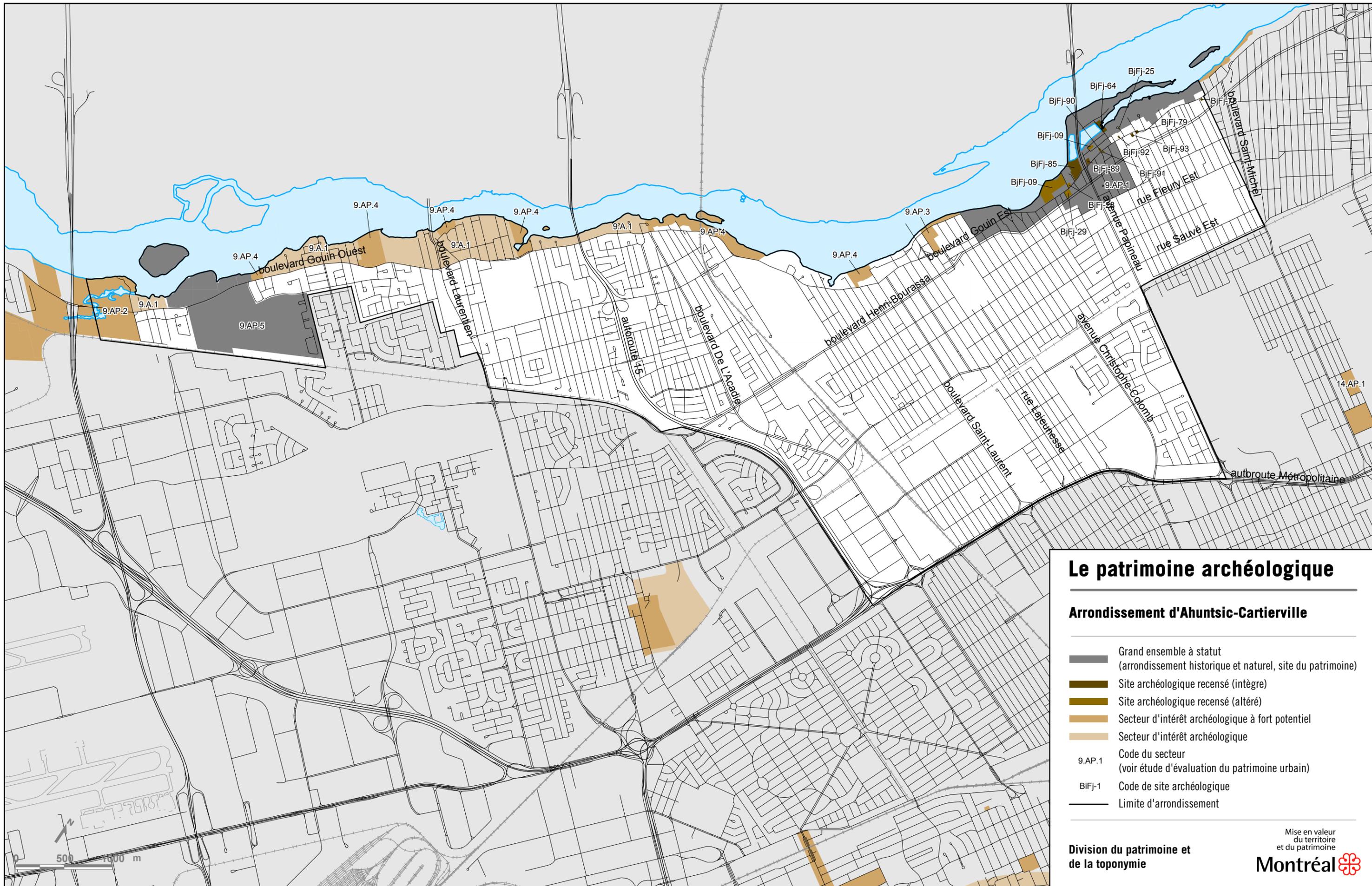
La propriété sise au 2210, boulevard Gouin Est, correspond au lot cadastral 162. Les premières occupations sur ce lot sont peu connues mais semblent avoir été de type résidentiel. À partir de 1811, le lot est la propriété de Pierre Angrave, un boulanger. Après quelques transactions, le terrain et les bâtiments sont acquis en 1873 par Pierre Alexandre, un meunier, puis revendus à Basile Pesant en 1885. Ce dernier vend la propriété en 1893 à Émile Lemay dit Delorme, un boulanger, qui la revend en 1904 à un autre boulanger, Jérôme Gervais. Les deux derniers propriétaires exploitent une boulangerie non artisanale, d'abord appelée boulangerie Delorme puis boulangerie Gervais.

Plusieurs témoins archéologiques mis au jour en 1995 sont représentatifs de deux types distincts d'utilisation de la propriété : un sol naturel d'occupation et des fosses à déchets associés à des occupations résidentielles de la fin du XVIII^e siècle à la fin du XIX^e siècle, et les vestiges associés aux activités de la boulangerie, de la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle (Arkéos 1996).

D. Les biens culturels à statut

La notion de bien culturel intègre les sites et les biens archéologiques classés, les sites historiques classés et les monuments historiques classés ou reconnus, les arrondissements historiques et naturels, les monuments cités et les sites du patrimoine. Ces biens ont fait l'objet d'un examen à partir de la documentation disponible afin d'en déterminer l'intérêt archéologique. La liste suivante indique les biens à statut où il est nécessaire d'évaluer plus avant le potentiel archéologique et d'assurer la protection du patrimoine archéologique.

- Maison du Pressoir,
10865, rue du Pressoir, BfJj-025,
monument historique classé
- Maison Saint-Joseph du Sault-au-Récollet,
1700, boulevard Henri-Bourassa Est,
monument historique classé
- Église du Sault-au-Récollet,
1829-1847, boulevard Gouin Est, BfJj-085,
monument historique classé
- Arrondissement naturel du Bois-de-Saraguay,
arrondissement naturel
- Maison Pascal-Persillier dit Lachapelle,
2084, boulevard Gouin Est,
monument historique cité
- Ancien village du Sault-au-Récollet,
site du patrimoine



Le patrimoine archéologique

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

- Grand ensemble à statut
(arrondissement historique et naturel, site du patrimoine)
- Site archéologique recensé (intégrer)
- Site archéologique recensé (altéré)
- Secteur d'intérêt archéologique à fort potentiel
- Secteur d'intérêt archéologique
- 9.AP.1 Code du secteur
(voir étude d'évaluation du patrimoine urbain)
- BiFj-1 Code de site archéologique
- Limite d'arrondissement

Division du patrimoine et de la toponymie



4.

RECOMMANDATIONS

4. I Générales à l'échelle de l'arrondissement

Nous recommandons :

- dans les **secteurs d'intérêt patrimonial exceptionnel**, de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des critères – plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – mais aussi par des règles si la situation le justifie.
- pour les **bâtiments d'intérêt patrimonial exceptionnel et intéressant**, de protéger leurs caractéristiques architecturales en s'assurant que les modifications aux bâtiments énumérés dans les listes soient encadrées, dans la réglementation, par des critères (PIIA) mais aussi par des règles si la situation le justifie.
- dans les **secteurs d'intérêt patrimonial intéressant**, de protéger les caractéristiques architecturales et paysagères, de veiller à l'intégration des nouveaux bâtiments à leur environnement et de s'assurer que les modifications aux bâtiments existants se fassent en tenant compte du contexte. La réglementation devra prévoir que les interventions dans ces secteurs soient encadrées par des règles.
- **que l'élaboration des PIIA et l'élaboration de règles dans les règlements de zonage** favorisent une architecture de qualité et consolident le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu, en contrôlant notamment l'apparence des nouvelles constructions afin qu'elles s'intègrent à leur milieu environnant, ainsi qu'en contrôlant l'apparence des modifications à un bâtiment pour qu'elles s'harmonisent avec son expression architecturale spécifique.

Les principes qui devraient guider l'élaboration des PIIA et des règles sont les suivants : conserver l'identité des secteurs, connaître avant d'intervenir

et maintenir le bon état et l'intégrité des bâtiments par l'entretien.

Les variables suivantes devraient être considérées dans l'élaboration des PIIA et des règles :

- Parcelaire : mode de division, dimensions et proportions des parcelles, mode d'implantation du bâti, aménagement du terrain.
 - Bâti : volumétrie (gabarit, nombre d'étages, forme de la toiture), traitement des façades (saillies, composition des façades, rythme, forme et dimensions des ouvertures, modèles de portes et de fenêtres, revêtements, ornementation, couleurs, matériaux et textures, etc.).
- d'instaurer des mesures de zonage spécifiques pour des **ensembles significatifs** tels que les noyaux paroissiaux (parc, école, église, presbytère, etc.) afin de préserver l'essence de leur valeur patrimoniale.
 - d'étudier les territoires identifiés comme **ensembles urbains d'intérêt**, de recenser les typologies des ensembles qui présentent une grande homogénéité et de développer des outils visant à sensibiliser la population à l'égard de l'intérêt patrimonial de ces ensembles.
 - d'établir un contrôle sur les **démolitions** dans les secteurs d'intérêt patrimonial et pour les bâtiments patrimoniaux en évaluant l'intérêt patrimonial des bâtiments concernés afin d'éviter des pertes irréversibles.
 - d'éviter le fractionnement des **grandes propriétés** et d'assurer la protection et la mise en valeur des propriétés institutionnelles.
 - d'appliquer les mesures nécessaires à un examen du potentiel archéologique et, le cas échéant, à la protection des vestiges découverts, préalablement aux travaux d'excavation publics et privés dans les **grands ensembles à statut et les biens culturels à statut, les sites archéologiques recensés et les secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel**.

- de favoriser la prise en compte des **vestiges présentant une grande valeur archéologique** dans la conception et la réalisation des projets de construction ou d'aménagement urbain, notamment par l'adaptation des travaux ou l'intégration des vestiges.
- d'assurer la protection et la mise en valeur des aménagements urbains, des parcs et des **espaces publics**.
- de préserver et de protéger le **couvert végétal**, qui contribue beaucoup au caractère de plusieurs secteurs patrimoniaux répertoriés, de favoriser les plantations et de protéger de façon générale le patrimoine naturel, ainsi que de préserver et mettre en valeur le caractère champêtre des secteurs où l'on retrouve encore des paysages agricoles.
- de protéger les **perspectives** d'intérêt patrimonial telles que les vues sur le centre-ville, le mont Royal, les plans d'eau, les places publiques, les monuments commémoratifs, certains bâtiments ou clochers, etc.
- de préserver la spécificité de la **trame urbaine** montréalaise, qui découle des tracés fondateurs et des caractéristiques naturelles, et de préserver la grille orthogonale (incluant les ruelles des arrondissements du centre) ainsi que les plans d'ensemble et grilles particulières de certains arrondissements; de contrôler les subdivisions cadastrales afin de préserver le rythme des rues et de sauvegarder l'échelle du bâti.
- de développer des outils de promotion et de mise en valeur des **tracés fondateurs à fort potentiel**, aux fins de la protection de leur caractère.
- de développer un plan stratégique pour les **artères commerciales principales** (vitalité, affichage, rénovation, éclairage, mobilier urbain, etc.) qui tienne compte de la dimension patrimoniale des lieux et de concilier les opérations de travaux publics avec les préoccupations patrimoniales.

4.2 Générales à l'échelle montréalaise

Nous recommandons :

- de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la **citation en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, pour les immeubles qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, comme certaines maisons rurales et villas, institutions (ex. : écoles, églises), services municipaux (ex. : bains, casernes, complexes civiques), etc.
 - de développer des outils de protection et de mise en valeur, incluant la création de **sites du patrimoine en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, pour les sites qui possèdent une valeur patrimoniale élevée à l'échelle montréalaise, notamment certains noyaux villageois, ensembles institutionnels, grands domaines, grands gestes urbains et architecturaux, etc.
 - à partir des critères de sélection établis pour l'évaluation des bâtiments et des secteurs susceptibles d'avoir un intérêt pan-montréalais, de développer un plan d'attribution de statuts patrimoniaux en vertu de la **Loi sur les biens culturels du Québec**, de fixer des critères d'évaluation pour les interventions sur les bâtiments et territoires protégés par le volet municipal de cette même loi, d'élaborer des outils de protection et de dresser un plan directeur pour la mise en valeur de chacun des sites du patrimoine.
 - d'élaborer pour le public, les employés municipaux et les élus des activités et des **outils de sensibilisation** à l'égard du patrimoine.
- de réaliser des **études plus poussées** permettant d'accroître la connaissance du patrimoine bâti, historique et archéologique afin d'évaluer la valeur patrimoniale rattachée à différentes problématiques, notamment :
 - étudier les territoires identifiés comme **secteurs d'intérêt archéologique à fort potentiel et secteurs d'intérêt archéologique** pour évaluer le degré de préservation du milieu physique, localiser les sites archéologiques conservés et définir préventivement les mesures de protection du patrimoine archéologique.
 - faire des études détaillées sur le **patrimoine industriel** pour déterminer une stratégie de conservation et de développement des sites; étudier plus spécifiquement les territoires identifiés comme ensembles industriels d'intérêt.
 - établir des balises et des critères permettant de bien planifier et gérer la problématique du **patrimoine religieux**; favoriser la conservation et la mise en valeur des lieux de culte les plus importants relativement à leur valeur patrimoniale; mettre en œuvre des outils de gestion des demandes de permis et favoriser l'occupation de lieux de culte par des fonctions compatibles; favoriser le maintien des caractéristiques des ensembles conventuels les plus importants, de leurs espaces paysagers et des cimetières.
 - accroître la connaissance du **patrimoine moderne** en encourageant la recherche, les inventaires et les publications à ce sujet.
 - planifier des études à l'échelle montréalaise, développer des outils et élaborer des lignes directrices de rénovation et d'agrandissement adaptées aux diverses typologies que l'on retrouve dans les zones identifiées comme **ensembles urbains d'intérêt**.

4.3 Spécifiques à l'arrondissement

Nous recommandons :

- d'évaluer l'intérêt pan-montréalais des secteurs et des bâtiments d'intérêt patrimonial exceptionnel en vue de procéder à la création de sites du patrimoine et à la citation de bâtiments **en vertu de la Loi sur les biens culturels du Québec**, et notamment :

- d'évaluer la pertinence de citer les bâtiments suivants :

Manoir McDougall

Église Saint-Simon-Apôtre

Église Notre-Dame du Bel-Amour (D'Astous)

Église Sainte-Madeleine Sophie-Barat

Bâtiments de la période rurale (avant 1850), dont :

Maison Boudreau dit Graveline

1947, boulevard Gouin Est

Maison Laporte

1234, boulevard Gouin Est

Maison Antoine-Brousseau

2273, boulevard Gouin Est

Maison François-Dagenais

2900, boulevard Gouin Est

- d'évaluer la possibilité d'étendre le territoire du site du patrimoine du Sault-au-Récollet, côté sud, jusqu'à la mi-pente entre les boulevards Gouin et Henri-Bourassa (variable selon le contexte réel et historique – en particulier portion est, rue De Poncheville, avenue Vianey, rues de Lille et Boismenu).
- de mettre de l'avant divers moyens afin de protéger et mettre en valeur le caractère patrimonial exceptionnel que représente le boulevard Gouin et de développer des outils de gestion intégrés concernant la protection du patrimoine architectural et naturel qui, dans cet arrondissement en particulier, sont fortement interreliés.

- de renforcer les mesures de protection des noyaux villageois qui jalonnent le parcours de l'ancienne côte.
- de mettre en place des mesures pour éviter d'urbaniser à outrance le secteur et pour contrôler le développement des grandes propriétés institutionnelles qui viennent renforcer le caractère patrimonial de la voie panoramique que représente le boulevard Gouin dans cet arrondissement.
- de faire le suivi des recommandations d'Ethnoscop (1993) concernant la mise en valeur du domaine McDougall et de la maison du chauffeur.
- de réaliser l'inventaire exhaustif des bâtiments anciens composant les anciens noyaux villageois pour améliorer la connaissance et les préserver. Éventuellement, déterminer de nouveaux secteurs exceptionnels pour la tranche d'histoire correspondant aux années 1890-1920.

5.

BIBLIOGRAPHIE

Photographies aériennes

Photographies aériennes, 1947-1948-1949, Ville de Montréal, Gestion des documents et archives

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
Orthophoto noir et blanc, 2000, Navigateur urbain.

SERVICE DE GÉOMATIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL.
Orthophoto noir et blanc, 2002, Navigateur urbain.

Cartes

ADAMS, John. *Map of the City and Suburbs of Montreal*, 1825. Bibliothèque de l'Université McGill, Département des livres rares et des collections spéciales.

BELLIN, Jacques-Nicolas. *Carte de Lisle de Montreal et de ses environs*, 1744, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3452 M65 1744 B4

BOUCHETTE, Joseph. *Topographical Map of the Province of Lower Canada*, 1815. Londres, W. Faden.

CHAUSSEGROS DE LÉRY, Gaspard. *Plan de la ville de Montreal en Canada*, 10 août 1717. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 473.

GOAD, Charles E. *Atlas of Montreal*, 1890, volumes 1 et 2, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 1144 M65G475 G6 1890 CAR 1 et 2

GOAD, Charles E. *Plan of the City of Montreal*, 1909, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, volumes 1 à 12, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal et Direction du développement urbain de la Ville de Montréal.

HOPKINS, H.W. *Atlas of the City and Island of Montreal*, 1879, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G1144 M65G475 H6 1879 CAR

JOBIN, André. *Carte de l'île de Montréal*, 1834, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3452 M65 1834 J63 CAR

JOURDAIN dit LABROSSE, Paul. *Plan de la ville et des faubourgs de Montréal*, 1767. Archives nationales du Canada, NMC-16687 [2 sections] H2/340 Montréal 1767.

LEVASSEUR DE NÉRÉ, Jacques. *Plan de la ville de Montréal*, 1704. Archives nationales (France), Centre des archives d'outre-mer, Dépôt des fortifications des colonies, Amérique Septentrionale, n° 468A.

MELISH, John. *Plan of Montreal, with a Map of the Islands & adjoining Country*, 1815, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 3454 M65 1815 M4

PINSONEAULT, A.-R. *Atlas of the Island of Montreal and Ile Bizard*, 1907, Bibliothèque nationale du Québec à Montréal.
Cote: G 1144 M65G475 P5 1907 CAR

SITWELL, H.S. *Fortification Surveys Canada. Contoured Plan of Montreal and its Environs, Quebec*, 1868-1869, Archives nationales du Canada, Ottawa.
Cote: V40/300/1867

UNDERWRITERS SURVEY BUREAU. *Insurance Plan of the City of Montreal*, 1952, 1953, 1954, 1955, 1957, 1959, 1961, 1962, 1963, 1964, 1966, 1967, 1972, volumes 1 à 10, 12 à 17, 19 à 21.

Ouvrages généraux

Itinéraire toponymique du Saint-Laurent, ses rives et ses îles, Québec, 1984, 451 p., coll. Études et recherches toponymiques, n° 9.

BEAUREGARD, Ludger. « Géographie historique des côtes de l'île de Montréal », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, nos 73-74, avril-septembre 1984, p. 47-62.

- BEAUREGARD, Ludger. *Toponymie de la région métropolitaine de Montréal*, Québec, Ministère des Terres et Forêts du Québec, 1968, 225 p., coll. Étude toponymique 2 (nouvelle série).
- BERGERON, Claude. *Architectures du XX^e siècle au Québec*, Québec, Musée de la civilisation / Éditions du Méridien, 1989, 271 p.
- BERGERON, Claude. *L'architecture des églises du Québec 1940-1985*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987, 386 p.
- COMMISSION DES BIENS CULTURELS. *Les chemins de la mémoire. Monuments et sites historiques du Québec*, Tome II, Québec, Les Publications du Québec, 1991, 565 p.
- COMMISSION DE TOPONYMIE. *Noms et lieux du Québec. Dictionnaire illustré du Québec*, Québec, Les Publications du Québec, 1994, 925 p.
- COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Répertoire d'architecture traditionnelle sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal*. 12 volumes.
- COURVILLE, Serge (dir.). *Paroisses et municipalités de la région de Montréal au XIX^e siècle (1825-1861), Répertoire documentaire et cartographique*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1988, 350 p.
- DESJARDINS, Pauline. *Évaluation du patrimoine industriel. Critères généraux*, Montréal, Archemi / Ville de Montréal, Service du développement économique et du développement urbain, 29 août 2003, 56 p.
- LAURIN, J.-E. *Histoire économique de Montréal et des Cités et Villes du Québec*, [Montréal], Les Éditions J.-E. Laurin, 1942, 287 p.
- LEUNG, Felicity, David McCONNELL et Jean-Claude PARENT. *Les emplacements manufacturiers au Canada*, Ottawa, Environnement Canada, Service canadien des Parcs, 1990.
- LINTEAU, Paul-André. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, 608 p.
- MAGNAN, Hormidas. *Dictionnaire historique et géographique des paroisses, missions et municipalités de la province de Québec*, Arthabaska, Imprimerie d'Arthabaska Inc., 1925, 738 p.
- MARSAN, Jean-Claude (dir.). *Inventaire préliminaire des bâtiments patrimoniaux de la Commission scolaire de Montréal*, vol. 1-2a-2b, Montréal, Université de Montréal, 28 février 2001.
- MARSAN, Jean-Claude. *Montréal en évolution : Historique de développement de l'architecture et de l'environnement urbain montréalais*, 3^e éd., Laval, Éditions du Méridien, 1994, 515 p.
- ROBERT, Jacques. *Les ensembles patrimoniaux de la Communauté urbaine de Montréal*, Montréal, Ministère des Affaires culturelles, mars 1985, 40 p.
- ROBERT, Jean-Claude. *Atlas historique de Montréal*, Montréal, Art Global / Libre Expression, 1994, 167 p.
- VILLE DE MONTRÉAL. *Le patrimoine de Montréal, Montréal*, Ville de Montréal et Ministère de la Culture et des Communications, 1998, 168 p.
- WOLFE, Jeanne M. et François DUFAUX (dir.). *A topographic Atlas of Montreal / Atlas topographique de Montréal*, Montréal, McGill School of Urban Planning / École d'urbanisme, 1992, 78 p.

Site Internet

VILLE DE MONTRÉAL. *Répertoire bibliographique sur le patrimoine archéologique de Montréal*, 2004.
http://www2.ville.montreal.qc.ca/urb_demo/domaines/archeo/bib_recherche.htm

Ouvrages spécifiques à l'arrondissement

« Évolution du bâtiment à Ahuntsic et Villeray », *Le petit journal*, 18 septembre 1949.

« L'église Saint-Simon-Apôtre », *Architecture, bâtiment, construction*, vol. XIII, n° 8, 1958, p. 40-44.

ARCHAMBAULT-MALOUIN, Diane. *Le Domaine. Une belle histoire qui se poursuit*, vol. 1, mai 2002, 8 p.

BENOÎT, Michèle et GRATTON, Roger. *Le chemin du Bord-de-l'Eau. Le patrimoine de Montréal. Quartiers Ahuntsic et Saraguay*, Montréal, Ville de Montréal / Ministère des Affaires culturelles, 1991, 24 p.

BERGERON, Claude. *Roger D'Astous architecte*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2001, 234 p.

BERNARD, E.-Mercier. « De paroisse rurale à paroisse urbaine : Notre-Dame-des-Anges de Cartierville (1910-1956); essai géographique et démographique », *Revue canadienne de géographie*, vol. 12, n°s 3-4, 1958, p. 99-115.

DES ROCHERS, Jacques. *Étude patrimoniale du site du Collège André-Grasset, sur l'ancien Domaine de Saint-Sulpice*, Montréal, juillet 2001, 67 p.

DESLAURIERS, Édouard. « Réalisation d'une structure prismatique à dalle mince – Église Saint-Simon-Apôtre », *Architecture, bâtiment, construction*, vol. 12, n° 130, février 1957, p. 49-52.

ETHNOSCOP INC. *Plan directeur de gestion des ressources culturelles des parcs régionaux de la Communauté urbaine de Montréal. Rapport-synthèse*, Montréal, Communauté urbaine de Montréal / Ministère de la Culture, septembre 1993, 176 p.

KALMAN, Harold. *A Concise History of Canadian Architecture*, Ron Mills, Oxford University Press, 2000, 661 p.

LALIBERTÉ, Jean-Marie. « À Ahuntsic, Une magnifique maison pour \$7,400.00 », *La Presse*, 29 septembre 1948.

PLOEGAERTS, Léon. « Un projet inconnu de Jacques Gréber : La Cité-jardin de Villeray du Domaine Saint-Sulpice à Montréal », *Urban History Review, Revue d'histoire urbaine*, vol. 29, n° 2, mars 2001, p. 36-42.

TREMBLAY, Louise. *La politique missionnaire des Sulpiciens au XVII^e et du début du XVIII^e siècle, 1668-1735*, Montréal, Université de Montréal, Département d'histoire, Faculté des arts et des sciences, mémoire présenté à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maître ès arts, juin 1981, 187 p.

VANLAETHEM, France et DURAND, Daniel. « L'église Notre-Dame-du-Bel-Amour à Cartierville, Montréal », *Bulletin DOCOMOMO Québec*, n° 6, printemps 1995, p. 1-2.

Montréal 